



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
CULTURE.BE



Centre Culturel
agréé de la Communauté
Wallonie-Bruxelles

Commission des Centres culturels
Direction des Centres culturels

Rapport d'activités 2015

Présentation publique du 10 juin 2016 de 14h à 17h

au Centre culturel de l'Entité fossoise

à l'occasion de la rencontre entre la Ministre de la Culture et le secteur

TABLE DES MATIERES

1.	LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS EN 2015.....	4
1.1.	RECONNAISSANCES DANS UN CADRE BUDGÉTAIRE FERMÉ.....	4
1.2.	BOUGER LES LIGNES.....	4
1.3.	TRANSITION DE L'ACTION	5
2.	LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS EN 2015.....	6
2.1.	ORGANIGRAMME ET GESTION INTERNE	6
2.1.1.	Evolution de l'organigramme	6
2.1.2.	Interlocuteurs	6
2.1.3.	Formations.....	7
2.1.4.	Vie du Ministère	7
2.2.	GESTION DES SUBVENTIONS	8
2.2.1.	Fonds Ecureuil	8
2.2.2.	Budget	8
2.3.	RECONNAISSANCES ET CONTRATS-PROGRAMMES	11
2.3.1.	Avenants de transition	11
2.3.2.	Demandes de principe.....	11
2.3.3.	Demandes de reconnaissance.....	11
2.3.4.	Contrats-programmes en application du décret du 21 novembre 2013	12
2.4.	ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION	13
2.4.1.	Formation générique « Piloter un Centre culturel aujourd'hui »	13
2.4.2.	Outils explicatifs du dispositif.....	14
2.4.3.	Accompagnement individualisé/coaching	15
2.5.	OUTILS DE COMMUNICATION	17
2.5.1.	Site Internet.....	17
2.5.2.	Infolettre.....	18
2.5.3.	ABC des démarches	18
2.6.	REFERENTIEL THEORIQUE, DONNEES SUR LE SECTEUR	20
2.6.1.	Publications	20
2.6.2.	Autres chantiers de l'OPC.....	20
2.6.3.	Diffusion des arts de la scène.....	20
2.6.3.1.	Chiffres des Tournées Art et Vie.....	20
2.7.	TRANSVERSALITÉ	21

2.7.1.	Transversalité : rencontre DCC/Instances d'avis & secteurs de l'AGC.....	21
2.7.2.	Transversalité : examen des demandes de soutien de Centres culturels.....	22
2.8.	PARTENARIATS, ASSOCIATIONS FÉDÉRATIVES, RÉSEAUX.....	25
2.9.	CONTACTS AVEC LES CC ET LEURS PARTENAIRES	26
2.9.1.	Visites sur place.....	26
2.9.2.	Autres rencontres.....	26
2.9.3.	Leader.....	26
2.9.4.	Divers.....	26
3.	COMMISSION DES CENTRES CULTURELS	27
3.1.	BREF HISTORIQUE DE LA 3C.....	27
3.2.	CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA 3C	28
3.3.	COMPOSITION DE LA 3C EN 2015	30
3.3.1.	Appels à candidatures	30
3.3.2.	Changements intervenus au cours de l'année 2015	30
3.3.3.	Liste actualisée des membres.....	32
3.3.4.	Invités et observateurs.....	34
3.4.	FONCTIONNEMENT	36
3.4.1.	Nombre de réunions.....	36
3.4.2.	Participation des membres	37
3.4.3.	Réflexion à propos du fonctionnement des instances d'avis.....	37
3.5.	PRINCIPAUX DÉBATS ET TRAVAUX EN 2015	38
3.5.1.	Examen des 3 premières demandes de principe (train 2014)	38
3.5.2.	Examen d'une demande d'avis préalable	38
3.5.3.	Examen des 3 premières demandes de reconnaissance (train 2014) et canevas.....	39
3.5.4.	Application budgétaire du Décret du 21 novembre 2013.....	40
3.5.5.	Information et débat sur l'opération « Bouger les lignes »	40
3.5.6.	Accompagnement pédagogique du secteur dans la transition vers le Décret de 2013	41
3.5.7.	Divers.....	41
3.6.	PERSPECTIVES 2016	43
3.6.1.	Projet de modèle-type de contrat-programme.....	43
3.6.2.	Demandes de principe.....	43
3.6.3.	Demandes de reconnaissance.....	43
4.	ANNEXES	45

1. LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS EN 2015

1.1. RECONNAISSANCES DANS UN CADRE BUDGÉTAIRE FERMÉ

2015 restera certainement dans les mémoires du secteur comme l'année des trois premières reconnaissances de centres culturels dans le cadre du décret du 21 novembre 2013. Trois asbl non reconnues dans le cadre du décret du 28 juillet 1992 voient de leur côté leur demande de principe accueillie favorablement. Ces décisions positives de la Ministre Joëlle Milquet n'auront pourtant pas dissipé toutes les appréhensions du secteur par rapport à son avenir, ni les incertitudes budgétaires.

Diminution d'un pourcent des subventions à l'initial, gel des budgets en 2015 et 2016 annoncé après l'ajustement et confirmé par le décret-programme du 14 juillet, accompagné d'un moratoire limité aux années 2015 et 2016 sur les reconnaissances de nouveaux centres culturels, et de l'octroi de reconnaissances sans augmentation budgétaire... L'année est rythmée par les feuillets budgétaires.

Le 19 mai à Huy, lors de la présentation du rapport d'activités de la 3C, Thomas Prédour, directeur de Cabinet adjoint de la Ministre de la Culture, confirme les perspectives d'application du Décret dans un cadre budgétaire fermé : maintien des moyens actuels des Centres culturels sans possibilité de financer l'application du décret en 2016, mais avec la volonté de trouver des moyens dès 2017.

Les perspectives à plus long terme (trajectoire budgétaire à partir de 2017) tardent à se dessiner. La Ministre annonce la création d'un groupe de travail avec des représentants du secteur, chargé d'explorer les scénarios de l'application budgétaire du décret.

L'ASTRAC et l'ACC constituent avec 7 autres organisations représentatives et fédératives une plateforme intersectorielle afin de pouvoir relayer auprès de la Ministre de la Culture, du Gouvernement et du Parlement une liste de constats et d'inquiétudes partagés quant aux mesures budgétaires et, par conséquent, quant à l'application des différents décrets (lecture publique, Centres d'expression et de créativité, Centres culturels,...). Des rencontres ont lieu avec la Ministre. Le 12 novembre 2015, la plateforme est auditionnée par la commission culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.2. BOUGER LES LIGNES

Sur le plan politique, 2015 a été l'année du lancement de l'opération Bouger les Lignes de la Ministre Joëlle Milquet. Le 19 janvier, elle présente au secteur culturel réuni au Théâtre National cette ambitieuse « opération de concertation prospective et pragmatique » destinée à « tracer les contours des politiques culturelles au XXI^{ème} siècle ». La Coupole « Artistes au centre » ouvre le bal avec cinq ateliers, dont les premières conclusions sont présentées le 26 septembre au Théâtre de Namur. Ce rapport intermédiaire s'enrichit ensuite par une phase de concertation des différents

secteurs artistiques afin d'aboutir à des propositions concrètes secteur par secteur¹. La synthèse finale de la coupole est présentée le 22 janvier 2016 à l'Opéra Royal de Wallonie, à Liège.

Dès septembre 2015, les coupoles « Alliance Culture-Ecole » (en parallèle au Pacte pour un enseignement d'excellence) et « Plan culturel numérique » sont également lancées. L'année se clôture avec le lancement de la coupole « Démocratie et diversité culturelles » lors du Colloque international « Démocraties et Cultures : quelles politiques pour quelles ambitions démocratiques ? » à Mons, organisé par l'observatoire des Politiques culturelles, les 8 et 9 décembre.

1.3. TRANSITION DE L'ACTION

Malgré le rétrécissement des moyens, le secteur a continué à avancer, à réfléchir et à déployer son action, avec l'optimisme de la volonté. Un directeur de centre culturel nous écrit :

« Nous avons pu en 2015 développer notre programme d'actions en lien avec la médiation culturelle et la transmission culturelle. Cela a apporté du souffle à l'équipe qui reconnecte avec un véritable travail d'animation en lien avec les publics et ce, depuis 2014. A mon sens, l'aspect diffusion et ses impacts organisationnels avaient pris le dessus sur le métier d'animateur. Au final, l'animateur [...] était devenu un logisticien entre des artistes et des publics potentiels. Je trouverais personnellement regrettable l'évolution de ce profil de fonction chez un animateur au fil des années, [...] regrettable que des animateurs en Centre culturel deviennent des gestionnaires de dossiers administratifs et logistiques [...] et s'éloignent de leur] fonction d'écoute et de proximité avec les publics. Je suis heureux pour l'équipe d'animation de les savoir en joie dans leur travail simplement parce qu'elle a pu réintégrer au sein de son temps de travail une place aussi à la technique d'animation et reconnecter avec sa propre expression créative ou artistique. Si nous nous devons de placer l'artistique au centre de nos métiers, aux bénéfices de l'épanouissement et de l'émancipation des publics, je trouverais triste que cela soit la seule affaire des artistes qui ne sont pas forcément les meilleurs profils pour mener à bien un travail de médiation ou de transmission culturelle. Il ne s'agit pas de confier exclusivement cela aux animateurs d'un Centre culturel mais bien de ne pas les en exclure non plus parce que l'organisation du travail en interne les cantonne [à orchestrer une logistique]. »

Le décret-programme de juillet confirme par ailleurs l'application du décret du 21 novembre 2013 et de son référentiel aux contrats-programmes des centres culturels dès le 1^{er} septembre, dissipant ainsi le vide juridique dû à la période de transition et à l'abrogation (au 1^{er} janvier 2014) du décret du 28 juillet 1992.

¹ Un groupe de travail issu de la 3C s'est réuni le 4 novembre 2015 pour apporter une contribution à la réflexion (voir point 3.5.5.).

2. LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS EN 2015

29 mai 2015 : le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) inaugure l'Espace Thérèse Mangot, figure majeure du secteur et entre, autres choses, la 1ère directrice du Service des Centres culturels, dans le nouveau bâtiment rénové par la Fédération Wallonie-Bruxelles (avenue de Stalingrad, 24, 1000 Bruxelles).

2.1. ORGANIGRAMME ET GESTION INTERNE

2.1.1. Evolution de l'organigramme

Le 25 février 2015, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles renouvelle les mandats du secrétaire général du Ministère, Frédéric Delcor et de l'Administrateur général de la Culture André-Marie Poncelet.

Le 2 mars, le nouvel organigramme du Ministère entre en vigueur. La Direction des Centres culturels est intégrée au nouveau Service général d'Action territoriale. Cependant, en l'absence de désignation des directeurs généraux adjoints à la tête des services généraux, le Service de la Lecture publique, les Point.Culture, la Bibliothèque 27 Septembre et le Centre de prêt de matériel de Nannine restent transitoirement rattachés respectivement au Service général des Lettres et du Livre, au Service pluridisciplinaire, au Secrétariat général et à l'Inspection.

Freddy Cabaraux continue à assurer le rôle de Directeur général adjoint pour la Direction des Centres culturels.

2.1.2. Interlocuteurs

L'équipe de la Direction des Centres culturels reste limitée à 4 ETP.

- Sophie LEVEQUE (entrée en fonction en janvier 2009) : chargée de Direction. Coordination du service.
- Célia DEHON (entrée en fonction le 9 avril 2013) : accompagnement de la transition vers le nouveau décret, gestion des contrats-programmes et des dossiers de reconnaissance, secrétariat de la 3C, communication.
- Dany HAULOTTE (entré en fonction en octobre 2007) : gestion budgétaire, subventions de fonctionnement, Fonds Ecureuil, non-marchand, informatique, encodage du courrier entrant.
- Muriel VERMEEREN (entrée en fonction en septembre 2006) : accueil téléphonique, subventions aux organisations fédératives, subventions extraordinaires, subventions d'équipement, logistique de la 3C, sécurité.

Le Service général d'Inspection de la Culture continue à jouer un rôle essentiel vis-à-vis des Centres culturels en exerçant tant le contrôle général que l'accompagnement de terrain de ceux-ci. Le SGIC est un interlocuteur et partenaire indispensable de la Direction des Centres culturels.

Vincent BERTHOLET et Luc CARTON, Inspecteurs-référents pour les Centres culturels, représentent leur service lors des réunions de la 3C et épaulent l'équipe de la DCC sur les chantiers juridiques et

pédagogiques². Ingrid VANDEVARENT devient Inspectrice-référente pour les Centres culturels auprès des instances d'avis des arts de la scène. Freddy CABARAUX s'implique également de près dans les chantiers d'accompagnement de la mise en œuvre du nouveau décret, tant comme responsable de la DCC que comme Inspecteur général.

Une journée de travail en réunion d'Inspection générale a été consacrée le 6/10 aux centres culturels (FAQ) et élargie à la DCC.

2.1.3. Formations

Participation de CD et SL aux rencontres organisées par le Service de la Formation (SEF) :

- Rencontres-culture « Qu'est-ce que l'art engagé aujourd'hui ? » le 4/2 ; « Portrait de secteur - Les arts du cirque, arts forains et de la rue » le 3/6.
- Cultures croisées (rencontres intersectorielles au sein de l'administration) : « Que fait le PEP 's » le 11/6
- Conférence « La radicalisation des jeunes dans les quartiers populaires », par Fabienne Brion, Professeur à la Faculté de droit et de criminologie de l'Université catholique de Louvain, le 17/6.

Participation de CD et SL au colloque « Démocraties et cultures » organisé par l'Observatoire des politiques culturelles à Mons les 8 et 9 décembre.

2.1.4. Vie du Ministère

Nouvel-An du Ministère le 5/1 au Mac's ; journée du personnel d'encadrement le 10/9.

Participation de SL aux réunions des DGA (Directeurs généraux adjoints des Services généraux de l'AGC) les 13/1, 10/2, 14/4 et 17/11 ; DGA + directeurs les 26/03 et 2/6.

² En 2016, Brigitte DE RIDDER est également désignée Inspectrice-référente pour les Centres culturels.

2.2. GESTION DES SUBVENTIONS

2.2.1. Fonds Ecuireuil

Le nombre de bénéficiaires du Fonds Ecuireuil (mesure destinée à anticiper le versement de la première tranche de la subvention inscrite aux contrats-programmes, soit 85% de la subvention annuelle) n'a plus progressé en 2015.

Fonds Ecuireuil	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CC bénéficiaires	47	62	68	71	75	75
organisations fédératives			3	3	3	4

Le versement de la 1^{ère} tranche de la subvention de fonctionnement 2015 des Centres culturels non bénéficiaires du Fonds Ecuireuil est quant à lui intervenu dans le courant de la 1^{ère} quinzaine du mois de juin.

2.2.2. Budget

2.2.2.1. 2015

Le budget initial 2015 a été adopté le 17 décembre 2014 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi qu'un décret-programme portant diverses mesures, dans le but de respecter la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire en 2018. L'article 50 de ce décret-programme dispose que « les subventions inscrites dans le contrat-programme sont réduites à concurrence de 1% pour l'année civile 2015 ». Ces mesures linéaires d'économie sont appliquées à l'ensemble des conventions et contrats-programmes des opérateurs culturels qui ne relèvent pas de décrets dits « organiques » (dont le montant des subventions est fixé mécaniquement par décret).

Le budget initial du secteur des Centres culturels est en régression par rapport aux années antérieures : il passe de 17.637.000€ (2014) à 17.451.000€ (2015).

Le total des crédits engagés sur l'ensemble de l'exercice est également en diminution. Il est ramené au niveau du budget 2011 (dernière année d'indexation des subventions ordinaires hormis l'indexation annuelle de la part sectorielle de la subvention « permanent »)³.

	2011	2012	2013	2014	2015
Fonctionnement	16.789.813	16.891.110	16.909.612	16.931.768	16.775.744
Décret emploi	5.910.876	6.433.012	6.430.027	6.487.229	6.519.686
ACC, ASTRAC, CCCB	196.000	196.000	196.000	196.000	194.000
extra	696.911	685.928	490.000	482.000	451.450 ⁴
Total crédits engagés	23.593.600	24.206.050	24.025.639	24.096.997	23.940.880

Les crédits affectés aux subventions extraordinaires sont également en diminution. Ils ont permis le versement de 9 subventions (pour un total de 426.450€) pour 23 demandes, là où les crédits 2014 avaient permis d'honorer 15 demandes (sur 33 déposées)⁵.

³ Voir annexe 1 : évolution des subventions octroyées au secteur des Centres culturels entre 2004 et 2015.

⁴ Initial : 475.000€

25.000€ sont par ailleurs consacrés annuellement aux projets des centres culturels dans le cadre de la Zinneke Parade. La DCC a participé aux jurys de sélection des projets le 17/3, le 13/10 et le 1/12/2015.

Il est à noter que, tant pour les subventions ordinaires qu'extraordinaires, les articles budgétaires précédemment distingués pour les CC wallons et les CC bruxellois ont été fusionnés.

Un seul CC a bénéficié d'une subvention à l'équipement en 2015⁶ : le Centre culturel de Habay, pour un montant de 3.500€.

2.2.2.2. Perspectives 2016

Annoncées par la Ministre Joëlle Milquet dans son courrier du 3 juillet 2015 adressé à tous les centres culturels, les dispositions du décret-programme du 14 juillet 2015 portant diverses mesures notamment relatives à la Culture, prévoient aux articles 13 et 14, pour les années 2015 et 2016, que :

- Aucune nouvelle reconnaissance n'interviendra notamment sur base du décret du 30 avril 2009 relatif à la Lecture publique, du décret du 30 avril 2009 relatif aux Centres d'expression et de créativité et du décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels. Cette mesure concerne uniquement les centres culturels non reconnus dans les termes du Décret du 28 juillet 1992.
- Les Centres culturels précédemment reconnus dans le cadre du Décret du 28 juillet 1992 ayant déposé une demande de reconnaissance en 2014 pourront être reconnus sur demande, moyennant la poursuite des subventions octroyées avant cette reconnaissance, par dérogation aux dispositions relatives au subventionnement contenues dans le Décret du 21 novembre 2013.
- En raison de l'abrogation du Décret du 28 juillet 1992 au 1^{er} janvier 2014, à partir du 1^{er} septembre 2015 et durant la période de transition, le nouveau cadre légal de référence s'appliquant aux contrats-programmes devient celui du décret du 21 novembre 2013. Dès lors, durant la période de transition, le rapport d'activités remis chaque année par les Centres culturels pourra s'éloigner peu à peu des objectifs fixés par l'article 3 du contrat-programme et évoluer vers une appropriation du nouveau référentiel. Le rapport moral comprendra une note succincte présentant l'état actuel de la réflexion et identifiant les évolutions induites dans l'action culturelle et les instances.

Dans un courrier ultérieur, daté du 9 octobre, la Ministre Milquet annonçait aux Centres culturels les perspectives budgétaires concernant la Culture pour l'année 2016 :

1. Le budget est préservé : aucune économie complémentaire ne sera réalisée dans les secteurs par rapport à l'année 2015.
2. Des moyens complémentaires permettront de renforcer certains axes notamment :

⁵ Voir annexe 3 : subventions extraordinaires octroyées en 2015 (y compris Zinneke Parade).

⁶ Voir annexe 4 : subventions à l'équipement octroyées en 2015.

- un montant de 150.000 euros permettra d'augmenter l'enveloppe consacrée à la diffusion des arts vivants, via les Tournées Art et Vie, et de soutenir une meilleure diffusion du cinéma belge, essentiellement dans les centres culturels ;
- un montant de 100.000 euros permettra de renforcer la formation des acteurs culturels ;
- un montant de 300.000 euros est accordé au renforcement des liens culture-école impliquant majoritairement les centres culturels.

Dans ce courrier, la Ministre annonce également que le montant indexé de la part de la subvention emploi non-marchand (45.000 euros) bénéficiera aux Centres culturels.

2.3. RECONNAISSANCES ET CONTRATS-PROGRAMMES

2.3.1. Avenants de transition

Au 1^{er} janvier 2015, les avenants de transition (2014-2018) aux contrats-programmes de 75 centres culturels reconnus dans les termes du décret de 1992 avaient été signés.

37 avenants supplémentaires ont été signés par les parties contractantes (Communes, Provinces/Cocof, Communauté française, CC) dans le cours de l'année 2015.

Seuls les avenants des CC du pays des Collines (en raison du retrait de la Commune de Flobecq), de Floreffe et de Schaerbeek (en raison de demande de requalification des apports communaux) n'ont pu être signés en 2015 (ils l'ont été début 2016).

2.3.2. Demandes de principe

Les demandes de principe du Brass, Centre culturel de Forest ; du Centre culturel de Nivelles et de l'asbl Pays de Geminiacum (Pont-à-Celles) ont été déposées le 30 septembre 2014. La Ministre Joëlle Milquet s'est prononcée favorablement fin mai 2015 sur l'opportunité pour ces asbl, non reconnues dans le cadre du décret du 28 juillet 1992, d'introduire une demande de reconnaissance dans les termes du décret du 21 novembre 2013.

2.3.3. Demandes de reconnaissance

2.3.3.1. Train 2014

Les 4 demandes de reconnaissance déposées en septembre 2014 ont donné lieu en janvier 2015 aux premières réunions de concertation sur place avec les instances et équipes des CC, les collectivités publiques associées, les rapporteurs de la 3C, l'Inspection et la DCC : à Jodoigne (+Orp-Jauche) le 12/1, Leuze le 15/1, Beauvechain le 21/1 et Fosses-la-Ville le 28/1/2015. Suite à la réunion de concertation, le dossier du Centre culturel de la Vallée de la Nethen (Beauvechain) a été retiré en vue d'une ré-introduction ultérieure.

La Ministre de la Culture, Joëlle Milquet, a pris ses décisions de reconnaissance le 30 novembre 2015. Les 3 premières reconnaissances dans le cadre du décret du 21 novembre 2013 sont accordées aux Centres culturels de Fosses-la-Ville, Jodoigne/Orp-Jauche et Leuze au 1^{er} janvier 2016 moyennant la poursuite, en 2016, de la subvention octroyée avant la reconnaissance (cf art.13 §2 du décret-programme du 14 juillet 2015).

2.3.3.2. Train 2015

6 dossiers de demande de reconnaissance sont parvenus à la DCC au 30 juin 2015.

Les réunions de concertation ont eu lieu avant le 1^{er} novembre comme prévu par le décret : le 21/9 au CCBW (Court-Saint-Etienne), le 21/10 à Ittre, le 22/10 à Habay, le 26/10 à Ath, le 27/10 à Colfontaine et enfin le 29/10/2015 à Athus (Aubange).

Suite à la réunion de concertation, le dossier du Centre culturel de Habay a été retiré en vue d'une ré-introduction ultérieure.

Le 4/12/2015, une réunion complémentaire a eu lieu au CCBW avec les rapporteurs et des représentants du Service général de la Création artistique pour compléter l’instruction des demandes de reconnaissance d’actions culturelles spécialisées.

Au premier trimestre 2016, l’avis des collègues provinciaux concernés a été sollicité et les rapports de l’Inspection et des représentants de la Commission des Centres culturels construits. L’examen en 3C a eu lieu entre avril et juin ; les instances d’avis sectorielles se prononceront quant à elles entre juin et septembre.

2.3.3.3. *Trains 2016 et ultérieurs*

Un sondage a été mené par l’administration auprès des centres culturels pour connaître la date de dépôt envisagée de leur dossier de demande de reconnaissance et les différentes demandes envisagées (action culturelle générale, action culturelle générale intensifiée, action culturelle spécialisée, action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène et coopérations), ce afin de pouvoir affiner les projections budgétaires pluriannuelles.

33 dossiers étaient annoncés pour le 30 juin 2016 ; ils seront vraisemblablement un peu moins nombreux effectivement.

64 Centres culturels projetaient un dépôt de demande de reconnaissance au 30 juin 2017, 6 en juin 2018 et 3 en décembre 2018.

2.3.4. Contrats-programmes en application du décret du 21 novembre 2013

Les 3 premiers centres culturels ont vu leur action culturelle reconnue au 1^{er} janvier 2016. A l’heure de rédiger ce bilan, les contrats-programmes en application de la décision de reconnaissance n’étaient pas encore conclus avec les CC et les collectivités locales partenaires.

Un contrat-programme-type a été soumis à la Ministre et doit être adopté par arrêté ministériel. Les engagements budgétaires figurant au contrat-programme doivent en outre encore être définis pour les années 2017 à 2020.

2.4. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION

En 2015, le chantier d'accompagnement pédagogique du secteur dans sa transition vers le nouveau décret s'est poursuivi autour de plusieurs volets : la formation « Piloter un Centre culturel aujourd'hui », le développement d'outils explicatifs du dispositif et des procédures et, dans une moindre mesure, l'accompagnement personnalisé des Centres.

2.4.1. Formation générique « Piloter un Centre culturel aujourd'hui »

Décembre 2013 : à l'initiative de la Directrice générale de la Culture, parution du cahier 2 « Piloter un Centre culturel aujourd'hui – Fils conducteurs et démarches de bases » élaboré par Christian Boucq et Majo Hansotte.

Janvier 2014 : mise en place d'un module expérimental de formation des directeurs/trices et animateurs/trices de Centres culturels, au départ des cahiers 1 et 2.

Mai 2014 : attribution par le Service de la formation du marché de service pour l'organisation en décentralisation de 9 sessions de formations (de chacune 8 journées complètes) réparties sur 3 ans à un opérateur de formation du secteur de l'éducation permanente (le CESEP en partenariat avec le PAC). L'objectif de cette formation est de permettre l'appropriation par les équipes des Centres culturels du référentiel du Décret du 21 novembre 2013 en continuant d'exploiter les outils des cahiers 1 et 2. En fin de formation, un échange a lieu entre les participants et Vincent Bertholet, Inspecteur-référent des Centres culturels (accompagné aux derniers modules par Sophie Levêque et Célia Dehon) afin de répondre aux questions des participants à propos de l'application du Décret.

2014 : les 3 premiers cycles de la formation se sont déroulés à Namur de septembre à novembre, Liège en octobre et Bruxelles de décembre 2014 à janvier 2015. 65 personnes issues de 41 Centres culturels ont participé à la formation en 2014.

2015 : 3 modules ont eu lieu à

- La Louvière les 15, 16 et 30/01 et les 2, 12, 13, 26 et 27/02
- Chevetogne les 2, 3, 16, 17, 30 et 31/03 et les 20 et 21/04 et
- Namur les 8, 9, 22 et 23/10 et les 12, 13, 26 et 27/11.

61 personnes issues de 37 Centres culturels y ont participé.

Les 6 cycles de formation organisés en 2014 et 2015 ont touché au total 126 personnes issues de 66 Centres culturels (dont 17 situés en Province de Namur, 17 en Province de Liège, 16 en Province du Hainaut, 7 en province du Luxembourg, 6 dans la Région de Bruxelles-Capitale et 3 en Province du Brabant Wallon).

Les deux premiers rapports d'évaluation ont été présentés par le CESEP le 11 mars 2015 et le 7 mars 2016 au comité d'évaluation de la formation composé de représentants du Service de formation (dorénavant rattaché au Service de l'éducation permanente), de la Direction des Centres culturels, du Service général de l'Inspection, de représentants des Provinces, de la COCOF, de la Commission des Centres culturels et des organisations représentatives ACC et ASTRAC.

Il ressort de l'évaluation de la formation par les participants que les contenus abordés permettent de comprendre les fondements historiques et le référentiel de l'action socioculturelle, de comprendre les étapes de l'analyse partagée et de la structuration participative du contrat-programme, de redonner du sens à l'action et de nourrir l'enthousiasme du métier. Le contenu de la formation a été adapté afin de partir davantage des expériences des participants pour aborder ensuite le contenu théorique. Un outil « focus sur l'analyse partagée » a été co-construit par les participants afin d'approfondir le contenu du cahier « Piloter un Centre culturel aujourd'hui » concernant les différentes étapes du processus d'analyse partagée.

⇒ Perspectives 2016 :

2 cycles de formation :

- à Mons les 25 et 26/01, 15, 16, 22 et 23/02
- à Namur les 15, 16, 29 et 30/09 et les 13, 14, 27 et 28/10.

Les 8 journées disponibles restantes incluses dans le contrat de marché de services passé entre le Ministère et le CESEP seront consacrées à l'organisation de :

- 2 journées de retours avec les participants des différents modules à propos de la transposition des acquis de la formation sur le terrain ;
- 4 jours de formation des membres du personnel de l'Administration générale de la Culture à propos de l'évolution des dispositifs de la FWB relatifs à l'action socioculturelle.
- 2 journées rencontre d'évaluation formative afin d'interroger de manière critique le dispositif du décret du 21 novembre 2013 par rapport aux constats faits sur le terrain et aux exigences administratives et par rapport aux pratiques de la formation menée pendant 3 ans.

2.4.2. Outils explicatifs du dispositif

2.4.2.1. Foire aux questions/réponses du Décret

Les questions récoltées en 2014 lors de la journée des Centres culturels et des 13 séances d'informations ont permis de structurer une Foire aux questions du dispositif du Décret.

Un groupe de travail constitué de membres de la Commission des Centres culturels, des organisations représentatives ACC et ASTRAC, de représentants de la Direction des Centres culturels et du Service général d'Inspection de la Culture s'est constitué le 10 décembre 2014 afin de consolider les réponses aux différentes questions rassemblées par thématiques. Il s'est réuni à reprises en 2015 les 3/01, le 20/02, le 18/03, le 29/04, le 29/05, le 25/08, le 22/09 et le 20/10. La 3C a validé les propositions du Groupe de travail lors des réunions du 31/03 et 18/09.

En avril et octobre 2015, les questions/réponses validées sont mises en ligne sur le site www.centresculturels.cfwb.be dans la rubrique « Législation » > « Outils et accompagnement du Décret ».

⇒ Perspectives 2016 : le groupe de travail a suspendu ses travaux mais les réponses à plusieurs questions résiduelles doivent encore être consolidées, notamment celles portant sur les actions culturelles spécialisées ou encore la composition des instances. Les questions posées par les

participants de la formation « Piloter un Centre culturel » permettront de compléter la liste des questions.

2.4.2.2. *Actualisation des mémentos de demandes de reconnaissance et de principe et formulaire*

Se basant sur l'expérience des premiers dossiers de demandes de reconnaissance introduits le 30 septembre 2014, la Direction des Centres culturels a proposé de faire évoluer les mémentos énumérant les éléments constitutifs du dossier (publiés en mai 2014) vers un projet de « vademecum » plus étayé et explicite. Cependant, les membres de la 3C et les organisations représentatives consultés ont jugé que le document proposé ne permettait pas de distinguer les éléments obligatoires selon le prescrit du Décret des éléments jugés nécessaires ou utiles sur le plan méthodologique. La Direction des Centres culturels est donc revenue au modèle de « mémento » initial qui a été actualisé en tenant compte de l'expérience des premières demandes de reconnaissance. Il est mis en ligne sur le site www.centresculturels.cfwb.be dans la rubrique « démarches et subventions » le 3 juin 2015.

Parallèlement, un groupe de travail interne à l'Administration composé de représentants du Service de la Création artistique, de la Direction des Centres culturels et du Service générale de l'Inspection de la Culture s'est réuni avec pour objectif de préparer et baliser le travail d'examen par le Conseil interdisciplinaire des arts de la scène (CIAS) des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées de diffusion des arts de la scène. Ce groupe de travail s'est réuni les 20/10 et 9/12/2014 ainsi que le 30/01/15 et a élaboré un formulaire spécifique permettant aux Centres culturels de rédiger leur demande de reconnaissance d'une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène (à insérer dans le dossier global). Celui-ci figure également sur le site www.centresculturels.cfwb.be dans la rubrique « démarches et subventions ».

⇒ Perspectives 2016 : actualisation du mémento de demande de principe et de demande de reconnaissance, élaboration par le Service de Création artistique (Direction des relations intersectorielles) d'un formulaire spécifique pour les demandes de reconnaissances d'actions culturelles spécialisées dans un ou plusieurs domaines des arts de la scène et des arts plastiques.

2.4.3. Accompagnement individualisé/coaching

En raison des contraintes budgétaires, l'Administration n'a pas davantage été en mesure en 2015 qu'en 2014 de déployer un dispositif d'accompagnement individualisé des centres culturels par des accompagnateurs/coachs externes. Certains centres culturels ont cependant pris l'initiative de faire appel à des accompagnateurs indépendants ou issus de diverses associations de formation d'éducation permanente (CESEP, STICS, PAC).

A l'initiative de l'Administration (Service de la formation et Direction des Centres culturels), Christian Boucq a organisé et mené le 21 avril 2015 une séance de rencontre et d'échanges (« intervision ») avec 6 accompagnateurs (les accompagnateurs CESEP n'ont pu participer, étant retenus par la formation « Piloter un Centre culturel » à Namur). Cette réunion a permis de faire émerger plusieurs constats du terrain et appelle des suites afin d'approfondir certaines notions fondamentales du dispositif du décret selon les préoccupations du terrain : le passage de la détermination des enjeux

de société à l'élaboration du projet culturel, les dispositifs de l'action culturelle intensifiée, spécialisée et les coopérations, la réorganisation du travail au sein des équipes des centres culturels.

⇒ Perspectives 2016 : Christian Boucq est chargé de l'organisation de deux réunions d'intervision au cours de l'année 2016.

2.5. OUTILS DE COMMUNICATION

La nécessité de communiquer vers le grand public ou les artistes au sujet de la spécificité de l'action des Centres culturels est un constat partagé depuis longtemps par la DCC et la 3C.

Du fait de la réforme de la législation, l'accent a pourtant été mis ces dernières années sur la communication institutionnelle, tournée vers les professionnels du secteur, au détriment d'une communication axée vers le tout-public. La future dynamique du Service général de l'action territoriale et les compétences développées en la matière par le Service de la Lecture publique mais également par les Point.Culture ouvrent cependant l'espoir d'une mutualisation d'outils de communication tout public. Une première réunion prospective vers une publication commune a ainsi eu lieu avec la revue « Lectures » le 9 janvier 2015.

De son côté, l'ACC s'est emparée de la question de la communication et de la construction d'une image du secteur

- en mettant en place une rencontre entre Centres culturels et artistes le 14 décembre 2015 au Centre culturel Jacques Franck en partenariat avec l'ASTRAC, ASSPROPRO, la Concertation des Centres culturels bruxellois et le Guichet des arts.
- en réalisant un module vidéo tourné vers le public « Qu'est ce qu'un Centre culturel ? ». La Direction des Centres culturels a été consultée sur le script de la vidéo.

2.5.1. Site Internet

Le site www.centresculturels.cfwb.be, mis en ligne en novembre 2010, reprend des informations signalétiques sur le secteur, un répertoire cartographié des Centres culturels reconnus, une rubrique administrative, une bibliothèque de référence et des actualités.

En avril 2015, le contenu du site a fait l'objet d'une refonte afin d'être conforme au Décret du 21 novembre 2013. Une nouvelle rubrique a été ajoutée à la partie « Législation ». Cette partie contient les outils d'accompagnement pédagogique du Décret tels que les cahiers des Centres culturels, les informations relatives à la formation « Piloter un Centre culturel aujourd'hui », les supports utilisés pour les séances d'information ainsi que la Foire aux questions du Décret. Les mémentos et informations relatifs aux procédures d'introduction de demandes de reconnaissance et de principe figurent dans la partie « Démarches et subventions ». Certaines informations doivent encore être actualisées (comme la partie relative à la subvention forfaitaire de fonctionnement).

site internet	2013	2014	2015
nombre de visiteurs	12.097	12.043	10.042
nombre de visites	18.380	16.188	13.133
nombres de pages vues		55.369	43.414
nombre de visites quotidiennes	50	48	36

Le nombre de visites diminue d'année en année. Le plus faible nombre mensuel de visites a été enregistré en juillet 2015 (684 visites). Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- avant avril, le contenu du site était devenu obsolète et ne correspondait plus au prescrit du décret ;
 - la diminution du nombre de « CCactus » (voir infolettre) entraîne une diminution de fréquentation du site auquel les CCactus font référence ;
 - après l'effervescence de 2014, les moments d'information à propos du Décret diminuent et l'incertitude des informations budgétaires avant le conclave d'ajustement de mai font que le site est peu alimenté en actualités ;
 - les dysfonctionnements du module cartographique entraînent une diminution du nombre de citoyens et artistes à la recherche de Centres culturels.
- ⇒ Perspectives 2016 : poursuite du chantier d'actualisation des contenus du site et mise à jour des informations devenues obsolètes (notamment dans le répertoire), dynamisation du contenu (photographies, vidéos, cartographie).

Fin 2015, la Direction communication du Secrétariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles annonçait le lancement d'un chantier d'harmonisation et de regroupement thématique des quelque 220 sites que compte le paysage web de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce chantier se poursuivra en 2016.

2.5.2. Infolettre

La « CCactus », infolettre électronique, est diffusée par la DCC depuis mars 2011 à destination des opérateurs du secteur et des partenaires internes (agents de la FWB) et externes (membres de la 3C, ORUA, professionnels du secteur, représentants politiques, etc.).

En 2015, la DCC a publié 7 infolettres (contre 9 en 2014 et 11 en 2012 et 2013). L'infolettre a poursuivi le rythme bimestriel de janvier à octobre 2015 et a repris un rythme mensuel en novembre et décembre. Un flash info annonçant la date de présentation du rapport d'activités 2014 (19 mai 2015) a également été envoyé.

En 2015, la CCactus est envoyée vers 516 destinataires (contre 470 en 2014). 16 inscriptions spontanées ont été enregistrées via le site (10 professionnels du secteur, 1 compagnie artistique, 1 association d'éducation permanente et 4 particuliers sans précision).

- ⇒ Perspectives 2016 : Rythme bimestriel ou mensuel ? La première CCactus 2016 couvre les mois de janvier et février. Le rythme de parution des infolettres et dates d'envoi fluctue actuellement en fonction des actualités et de la charge de travail du service. Un objectif serait d'instaurer une plus grande régularité d'envoi.

2.5.3. ABC des démarches

Depuis le 28 septembre 2015, l'« ABC des démarches » est disponible sur le portail de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le lien www.federation-wallonie-bruxelles.be. Cet outil a pour objectif de guider le citoyen ou le représentant d'un service public, d'une entreprise ou d'une association du secteur non-marchand à travers les différentes démarches administratives qui entrent dans les

compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En ce qui concerne plus précisément le secteur des Centres culturels, les démarches proposées sont :

- Solliciter un soutien de la part d'un Centre culturel pour la mise en œuvre de mon projet
- Trouver un Centre culturel
- Solliciter la reconnaissance comme Centre culturel.

2.6. REFERENTIEL THEORIQUE, DONNEES SUR LE SECTEUR

2.6.1. Publications

En mars 2015 (dans la foulée d'une étude publiée en novembre 2013), Philippe Scieur et de Damien Vanneste publient Repères n°6, La médiation artistique et culturelle : cadrage théorique et approche sociologique, sous la coordination de Jean-Gilles Lowies. L'ouvrage dresse un panorama théorique et une analyse sociologique du concept de médiation culturelle.

Focus Culture 2014. Cette 4ème édition aborde les faits et tendances de l'année 2014, marquée par le changement de législature. La 1ère partie, consacrée aux « FAITS » comprend un récapitulatif des dépenses réalisées en matière culturelle notamment par secteurs et fonctions culturelles. Les « TENDANCES » donnent un coup de projecteur sur certaines thématiques telles que le théâtre, le décret relatif aux centres d'expression et de créativité, la création numérique, les droits culturels, etc.

2.6.2. Autres chantiers de l'OPC

Recherche sur le lien culture/école : participation de SL au groupe de travail du 10/11/2015

Chantier DICOS d'harmonisation des données d'informations comptables des opérateurs culturels : participation de Roland DE BODT à la 3C du 20 octobre 2015. (voir point 3.5.7.)

2.6.3. Diffusion des arts de la scène : chiffres des Tournées Art et Vie et Spectacles à l'Ecole

Le bilan de l'année 2015 du Service de la Diffusion des arts de la scène montre

- Un budget global de 2.671.030€, en légère augmentation par rapport à 2014 (2641.195€), augmentation principalement due aux Spectacles à l'école et aux petits lieux pluridisciplinaires.
- Un budget des Tournées Art et Vie en diminution de -3%, passant de 1.209.195€ en 2014 à 1.173.000€ en 2015 (niveau de 2004), pour 2519 interventions.
Au sein de ce budget, les quotas consacrés aux Centres culturels s'élèvent à 739.305€ (contre 802.495€ en 2014) pour 1.542 représentations soutenues soit 61% du nombre d'interventions (Art et Vie ne représentant par ailleurs pas la totalité de l'offre de spectacles en FWB).
- Un budget de 792.000 € pour le programme « Spectacles à l'Ecole », en augmentation par rapport à 2014 (742.000€). Les 50.000 € supplémentaires ont été ventilés comme suit :
28.500 € de quotas et 21.500 € hors-quotas.
- En 2016, le budget des TAV sera augmenté de +100.000€.

2.7. TRANSVERSALITÉ

2.7.1. Transversalité : rencontre DCC/Instances d'avis & secteurs de l'AGC

2013 : rencontres avec les conseils de l'éducation permanente, de la Jeunesse, de la Créativité et de la Lecture publique.

2014 : rencontre de la Commission pluridisciplinaire et intersectorielle de la Culture (Copic) et du Conseil interdisciplinaire des arts de la scène (CIAS), séance d'information groupée à destination du Conseil de la danse, du Cirque, des arts forains et de la rue, du Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, du Conseil de l'Art dramatique, du Conseil de l'aide aux projets théâtraux et du Conseil des arts plastiques.

2015 : les échanges transversaux se poursuivent avec les services et instances d'avis :

- 21/01/2015 Réunion entre le Centre culturel régional du Centre (La Louvière), l'Inspection, la DCC et le Service général de la création artistique.
- 27/01/2015 Réunion entre le Centre culturel régional de Charleroi (L'Eden), l'Inspection, la DCC, et le Service de la Créativité et des pratiques artistiques en amateur.
- 30/01/2015 Réunion du groupe de travail « ACSDAS » (voir point 2.4.2.2.). Participation d'ASSPROPRO.
- 26/02/2015 Réunion du Conseil des arts du cirque, des arts forains et des arts de la rue. Participation d'Ingrid Vandevarent et de Sophie Levêque à l'examen du dossier de demande de subvention de la Maison culturelle d'Ath relative aux Sortilèges.
- 13/03/2015 Réunion entre la Direction des Centres culturels, l'ACC, le Service des Centres d'expression et de créativité et la Fédération des Centres d'expression et de créativité pour réfléchir à l'articulation entre CEC et Centres culturels, à la question de l'adossement de CEC et d'action culturelle spécialisée en créativité.
- 16/03/2015 Réunion DCC/Service du Cirque, des arts forains et de la rue.
- 14/09/2015 Réunion avec le Service de création artistique à propos des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées introduites le 30 juin 2015.
- Réunion entre la Maison de la Culture de Tournai, l'Inspection, la DCC et le Service général de la création artistique.
- 19/10/2015 Réunion avec le Service général de l'Audiovisuel et des médias à propos de la demande de reconnaissance d'une action culturelle spécialisée en diffusion cinématographique introduite le 30 juin 2015.
- 12/11/2015 Participation de Célia Dehon au Conseil interdisciplinaire des arts de la scène en vue de rappeler le dispositif des actions culturelle spécialisées de diffusion des arts de la scène et de présenter le formulaire spécifique (voir point 2.4.2.2.).

2.7.2. Transversalité : examen des demandes de soutien de Centres culturels par les instances d'avis des secteurs culturels et artistiques

2.7.2.1. Arts de la scène

Danse : le Centre culturel « Jacques Franck » situé à Saint-Gilles dispose d'une convention 2009-2011 prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2016 pour une subvention de 40.312,80 € (en 2016).

Musiques classiques : aucune demande de soutien et ni de convention en cours en 2015.

Musiques non classiques :

- le Centre culturel de Lessines dispose d'une convention 2013-2016 pour un montant de 14.850 € pour le festival Roots and Roses.
- Le Conseil des musiques non classiques a remis un avis négatif concernant la demande de soutien du Festival « La nuit africaine » du Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en septembre 2015. La décision de la Ministre est une réduction de subvention de 10 à 5.000€.

Cirque, Arts forains et de la Rue :

3 Centres culturels sont actuellement conventionnés pour des festivals. Compte tenu du solde restant sur l'article budgétaire des festivals en 2015, les opérateurs ont reçu des compléments de subvention :

- le Centre culturel « Le Fourquet » de Berchem Sainte-Agathe pour le Visueel Festival Visuel (convention 2014-2017) : 9.900 € (convention) + 5000 € (complément 2015)
- le Centre culturel « Wolubilis » de Woluwe-Saint-Lambert pour le festival « Les fêtes romanes » (convention 2013-2016) : 9.900 € (convention) + 5000 € (complément 2015)
- le Centre culturel d'Engis pour le festival les Tchaornis (convention 2014-2017) : subvention de 17.820 € + 7000 € (complément 2015).

Plusieurs demandes d'aides ponctuelles ont été introduites par des Centres culturels en 2015 :

- la Maison culturelle d'Ath pour le festival « Sortilèges » qui a reçu une décision positive et un montant de 19.500 €,
- le Centre culturel de Braives-Burdinne qui a reçu un avis négatif.
- La « Piste aux Espoirs », asbl indépendante gérée par la Maison culturelle de Tournai, a bénéficié d'un subside de 17.500 € en 2015 pour le festival biennal (35.000 € par édition).

Interdisciplinaire des arts de la scène et conte : aucun demande de soutien ni de CC bénéficiaire d'une convention en cours en 2015.

2.7.2.2. Lecture publique

L'asbl Centre culturel de Doische porte la bibliothèque qui dispose d'une subvention de fonctionnement de 3.960 € et d'1,5 subvention dans le cadre du décret emploi d'un permanent soit 70.461,63 €.

2.7.2.3. *Lettres et Livre*

Le Service général des Lettres et du livre a soutenu 2 Centres culturels en 2015 :

- Le Centre culturel Jacques Franck dans le cadre de la Ville des mots 2015 pour un montant de 30.000€ (Service de la Langue française en fête) ; la Ville des mots 2016 est Peruwelz. Le CC de Peruwelz a reçu une première tranche de sa subvention d'un montant de 15.700 € fin 2015.
- le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour son action de soutien au rayonnement des écrivains de la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers du festival « Les Nuits d'Encre ». La Bibliothèque centrale du Brabant Wallon soutient par ailleurs l'opération pour un montant de 8000 €.

2.7.2.4. *Centres d'expression et de créativité*

Plusieurs Centres d'expression et de créativité adossés ou intégrés à des Centres culturels sont reconnus dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité :

- Train 2014 : la Maison culturelle d'Ath (CEC La Ruée vers l'Art), le Foyer culturel de Peruwelz (CEC Le Décli'c), le Foyer culturel de Perwez (CEC Osez Art), le Centre culturel de Tubize.
- Train 2015 : le Centre culturel de Wanze (CEC Le Grain d'Art), le Centre culturel d'Eghezée (CEC Terre Franche), le Centre culturel de Thuin (CEC La Souris qui crée), le Centre culturel du Centre à la Louvière (Les Ateliers de la Tête en l'Air).

Dans le cadre de la période transitoire du Décret CEC, les Centres culturels subventionnés en 2015 sont : le Centre culturel d'Evere (CEC Artisanou), le Centre culturel « La Vénerie » de Watermael-Boistfort (CEC Ateliers de la Vènerie), le Centre culturel « Wolubilis » de Woluwe-Saint-Lambert (CEC Ateliers du Temps libre), le Centre culturel de Flémalle (CEC Atelier Léopold Plomteux), le Centre culturel d'Ourthe-et-Meuse (CEC Groupement des arts), le Centre culturel de Chênée (CEC Le Vivier), le Centre culturel « les Chiroux » à Liège (CEC Les Ateliers 04) , le Centre culturel de Dison, le Centre culturel « Théâtre de Namur » (CEC Ateliers'Bis), la maison de la Culture d'Arlon, le Centre culturel « l'Eden » à Charleroi (CEC Couleurs Quartiers), le Centre culturel de Colfontaine (CEC Les Tournesols) et la Maison de la Culture de Tournai (CEC Imagine).

2.7.2.5. *Arts plastiques*

2 subventions ponctuelles ont été octroyées en 2015 suite aux avis de principe positifs remis par la Commission consultative des Arts plastiques et suivis par la Ministre :

- au Centre culturel de Comines-Warneton pour le projet « Biennale Art Terre » pour un montant de 7.500 €, qui a, par ailleurs, introduit une demande de conventionnement, et
- au Centre culturel de Thuin pour le projet « Fluide Parcours d'art » pour un montant de 15.000 €.

4 conventions sont en cours :

- le Centre culturel régional du Centre (La Louvière) dispose d'une convention 2013-2016 et a bénéficié d'une subvention 2015 de 15.117,30 €,

- le Centre culturel « Les Chiroux » dispose d'une convention 2012-2015 et a bénéficié d'une subvention de 83.011,50 € en 2015,
- le Centre culturel de Marchin dispose d'une convention 2012-2015 et a bénéficié d'une subvention de 29.700 € en 2015,
- le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve dispose d'une convention 2013-2016 et a bénéficié d'une subvention de 12.093,84 € pour l'année budgétaire 2015.

2.7.2.6. *Audiovisuel*

- La Maison de la Culture de Tournai dispose d'un soutien par décision ministérielle pour la diffusion de films d'art et essai. Le montant de cette subvention en 2015 était de 15.300 €.
- 26 Centres culturels ont participé à la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles en organisant des projections gratuites de films belges francophones et ont perçu chacun, pour ce faire, une aide d'un montant de 450 €.
- Depuis octobre 2015, le Centre du Cinéma et de l'audiovisuel organise des avant-premières de proximité en présence des équipes de film. L'une d'elle s'est déroulée au Centre culturel de Gembloux pour le film « Le tout nouveau testament » (aide de 500 €).
- Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient également des manifestations en achetant de la publicité dans leur catalogue. Ce fut le cas pour les festivals suivants, (co)organisés par des centres culturels :
 - o Brussels in love (Centre culturel « La Vénerie » à Watermael-Boitsfort),
 - o Muzikdoc (Centre culturel de Tubize) et
 - o Vivre Debout (Centre culturel de Nivelles, pas encore reconnu).

2.7.2.7. *Projets pluridisciplinaires (CoPIC)*

Aucune demande de soutien ni de convention en cours en 2015. Participation de SL aux réunions de la Commission les 28/1, 25/2, 2/9 et 9/09/2015.

2.8. PARTENARIATS, ASSOCIATIONS FÉDÉRATIVES, RÉSEAUX

Les deux organisations représentatives du secteur des Centres culturels, l'ACC (Association des Centres culturels) et l'ASTRAC (Réseau des professionnels en Centres culturels), ont chacune introduit fin décembre 2014 une demande de reconnaissance de leur action fédérative dans les termes du D. 21-11-2013. La Ministre a pris la décision fin juin de prolonger par avenant en 2016 les conventions des deux organisations afin de leur permettre d'envisager « une intégration des deux asbl à l'horizon 2017 »⁷. Le dossier commun de reconnaissance de l'action fédérative est attendu pour la fin du 1^{er} semestre 2016.

De même, la Concertation des centres culturels bruxellois a vu sa convention (signée en 2011) prolongée par avenant pour les exercices 2016 et 2017.

Participation de la DCC

- à la journée professionnelle de l'ASTRAC à la Marlagne le 27/1 + post-AG Huy
- à des réunions de mutualisation et de coordination avec l'ACC : le 20/2 et le 18/12.
- A une rencontre autour du projet d'action fédérative entre représentants de l'ASTRAC, de l'ACC, de l'Inspection et de l'administration le 24/4 ; ainsi qu'à une rencontre entre ACC et ASTRAC le 18/9.
- À l'AG de la Concertation des centres culturels bruxellois à Boitsfort le 4/6, ainsi qu'à des réunions avec Daphné Leclef les 3/2, 25/2 et 1/10/2015
- Le 14/12/2015 à la rencontre entre artistes et Centres culturels organisée par l'ACC, l'ASTRAC, ASSPROPRO, la Concertation des Centres culturels bruxellois, le Guichet des arts et le Centre culturel Jacques Franck.

Quadrature du Cercle

Le 16 mars, une réunion a eu lieu entre des représentants de la QdC, du Centre du Cinéma du Ministère de la FWB et de la DCC.

Le réseau des programmeurs cinéma dans le secteur socioculturel en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est constitué en ASBL lors d'une assemblée générale le 6/10/2015 (participation de SL). Elle dispose d'un nouveau site internet <http://www.laquadratureducercle.be>.

Formation croisée bibliothèques/centres culturels

Dans le cadre de l'opération « Weekend du Doc ! », le Service de la Lecture publique a organisé une formation croisée entre les bibliothèques et les centres culturels les 22 et 29 septembre autour de la création d'un projet commun d'animation autour du cinéma documentaire.

⁷ Extrait du courrier adressé par la Ministre aux 2 associations le 26 juin 2015.

2.9. CONTACTS AVEC LES CC ET LEURS PARTENAIRES

2.9.1. Visites sur place

En 2015, l'équipe de la DCC a effectué 48 déplacements⁸ dans 34 CC (dont 8 déjà visités en 2014). Le nombre de visites est en augmentation par rapport à 2014 (20 visites) ainsi que le nombre de CC visités (en 2013 : 15 CC, en 2014 : 18). Le nombre des visites augmente notamment en raison de la participation aux réunions de concertation.

Les CC visités en 2015 sont : Andenne (21/5), Angleur (24/11), Ath (26/10), Aubange (29/10), Beauvechain (21/1), Berchem-Ste-Agathe (27/1, 20/5, 25/8), CCBW (21/9, 4/12), Charleroi (5/3, 17/6, 15/12), Chênée (24/11), Chiroux (24/11), Colfontaine (27/10), Comines (18/8), Farciennes (22/5, 5/6, 16/6, 22/6), Fosses-la-Ville (28/1), Frameries (16/4), Gembloux (19/1, 27/4), Habay (22/10), Huy (19/5), Ittre (21/10), Jodoigne (12/1), Jupille (24/11), Laeken (25/2), La Louvière (22/5), Leuze (15/1), Marche-en-Famenne (18/4), Mouscron (18/8), Namur (22/1, 26/1, 2/6), Ottignies (27/8), Saint-Gilles (22/4, 10/6), Stavelot (7/10), Thuin (20/6, 3/9), Walcourt (30/6), Waremme (23/6, 23/11), Watermael-Boitsfort (4/6).

Enfin, la DCC a participé à deux réunions à Pont-à-Celles – Pays de Geminiacum (14/1, 9/7) ainsi qu'à Forest (22/1).

2.9.2. Autres rencontres

Des rendez-vous ont eu lieu par ailleurs avec 5 CC hors leurs murs (le plus souvent au Ministère) : Anderlecht (7/5), Charleroi (2/4, 22/5), La Louvière (24/11), Spa (13/3), Tournai (1/7, 14/9). Ce nombre est en nette diminution par rapport à 2014 (14 CC).

Par ailleurs, des réunions ont eu lieu avec la Ville de Charleroi (9/7) et la Commune de Forest (20/3).

2.9.3. Leader

Participation de la DCC aux réunions des comités de suivi des fiches-projets culture Leader des GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier (2/3 à Martelange), RoMaNa (le 10/3 à Marche-en-Famenne), Culturalité en Hesbaye brabançonne (12/3 à Jodoigne) et Entre-Sambre-et-Meuse (30/6 à Gerpennes).

Participation aux Task forces Leader avec la Région wallonne à Jambes les 3/2 et 1/12.

2.9.4. Divers

Réunions de coordination DCC / Cabinet (Thomas Prédour) les 11/02, 23/9, 28/10 et 10/12/2015.

Rencontre sectorielle ACC/ASTRAC/3C/DCC/Cabinet le 16/10/2015.

⁸ Ces déplacements ont représentés 37 J/P – en augmentation par rapport à 2014 (30 J/P) et 2013 (23 J/P).

3. COMMISSION DES CENTRES CULTURELS

3.1. BREF HISTORIQUE DE LA 3C

1. La Commission consultative des Centres culturels, dite « 4C » a été instituée par l'arrêté royal du 5 août 1970 (art.13-14).
 2. Avec le décret du 28 juillet 1992 (chap.V, arts. 19-25), la composition initiale de la 4C évolue.
 3. Le décret du 10 avril 2003 harmonise les missions et le fonctionnement de l'ensemble des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel. L'arrêté du 23 juin 2006 (chapitre V) transforme la 4C en 3C : Commission des Centres culturels. Le nombre de membres est désormais fixé à 27 afin de permettre une plus large représentation des professionnels du secteur (voir point 3.3.). La 1^{ère} réunion de la 3C a lieu le 17 octobre 2007.
 4. Le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et son arrêté du 24 avril 2014 attribue de nouvelles missions à la 3C (voir point 3.2.). Le Décret du 21 novembre 2013 influe également sur les missions de toutes les instances d'avis en ouvrant la voie du décroisement entre les secteurs car les instances d'avis sectorielles seront désormais sollicitées pour remettre des avis relatifs à des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées portées par des Centres culturels (art.36 du Décret et point 6.13.4 de l'exposé des motifs).
 5. La déclaration de politique communautaire 2014-2019 mentionne, parmi les mesures visant à optimiser la gouvernance en matière culturelle, l'engagement du Gouvernement à procéder à une analyse et une refonte des missions et du fonctionnement des instances d'avis.
- La Ministre initie l'opération « Bouger les lignes ». Les travaux de la coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle » visant l'amélioration de la cohérence et de la coordination des instruments des politiques culturelles se dérouleront entre juin à septembre 2016. Les recommandations de cette coupole devraient amorcer la réforme du décret du 10 avril 2003.

3.2. CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA 3C

1. Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel modifié par le décret du 20 juillet 2005 : Chaque instance d'avis formule, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, tout avis, recommandation ou proposition relatif aux politiques menées dans les matières relevant de sa compétence (art.9).

2. Arrêté du Gouvernement du 23 juin 2006 exécutant le Décret du 10 avril 2003 : Les membres de l'instance d'avis sont nommés pour un mandat d'une durée de 5 ans (art.2).

La Commission des Centres culturels formule tout avis, recommandation ou proposition sur les politiques menées dans le secteur des Centres culturels ainsi que sur la reconnaissance, le classement en catégories, le déclassement, le retrait de reconnaissance et la suspension de l'octroi de subventions aux Centres culturels (art.67).

3. Règlement d'ordre intérieur : le R.O.I. fixe les modalités de travail de la 3C, la périodicité des réunions (4 réunions par an au minimum), le délai d'examen des demandes, le rôle de la présidence et du secrétariat, le contenu des convocations, de l'ordre du jour, du rapport d'activités et des procès-verbaux, la façon dont s'organisent le quorum, le vote, les procurations et absences, le paiement du jeton, ainsi que les principes déontologiques de la 3C (art.21).

4. Décret du 3 avril 2014 : le décret vise à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes consultatifs. Deux tiers au maximum des membres de l'instance d'avis sont du même sexe (art.3). Les procédures d'appel et de dérogations sont également fixées par le décret.

5. Décret du 21 novembre 2013 et arrêté du 24 avril 2014 : le décret attribue les missions suivantes à la 3C :

- Remettre des avis sur l'opportunité de permettre aux Centres culturels non reconnus d'introduire une demande de reconnaissance de leur action culturelle (art.23 du Décret et art.6 de l'AGCF).

→ 3 demandes de principe ont été examinées par la 3C en 2015 (voir point 3.5.1) ;

- Remettre des avis sur les demandes de reconnaissance introduites par les Centres culturels portant sur la reconnaissance de leur action culturelle générale, intensifiée, spécialisée ou encore sur la reconnaissance de coopération (arts. 35 à 37 et 44 à 46 du Décret, art.21 de l'AGCF) ainsi que sur la reconduction de ces reconnaissances (arts.44 à 46 du Décret).

→ 3 demandes de reconnaissance ont été examinées par la 3C en 2015 (voir point 3.5.3)

Pour les demandes de reconnaissances d'actions culturelles spécialisées, l'avis des instances d'avis sectorielles est également requis. Afin de permettre la coopération entre la 3C et les instances d'avis sectorielles, l'exposé des motifs du Décret (point 6.13.4) prévoit que le secrétaire et un représentant de la 3C participent aux travaux d'examen des demandes d'actions culturelles spécialisées par l'instance d'avis.

- Participer aux réunions de concertation (art.82 du Décret) menées avec le Centre culturel dans le cadre de l'instruction de sa demande de reconnaissance ;

- Proposer une période probatoire (art.41 du Décret) pour les Centres culturels qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions de reconnaissance. À l'issue de cette période, la 3C remet un avis accompagné d'un projet de décision au Ministre compétent ;
- Remettre des avis sur le retrait de reconnaissance (art.47 du Décret et art.27 de l'AGCF) : si un Centre culturel ne respecte pas les dispositions décrétales ou si sa gestion financière fait état de graves lacunes vérifiées, le Gouvernement met le Centre culturel en demeure d'adopter les mesures nécessaires. Si les lacunes persistent, la 3C remet un avis quant au retrait de la reconnaissance ;
- Formuler un avis sur les recours introduits par des Centres culturels (art.43 du Décret) à l'encontre d'une décision négative quant à la reconnaissance ou quant à l'opportunité d'introduire une demande de reconnaissance ;
- Proposer l'octroi de subventions exceptionnelles (art.60 du Décret et art.34 à 35 de l'AGCF) pour couvrir des frais résultant de circonstances particulières ;
- Rendre un avis sur les demandes de reconnaissances de l'action fédérative des organisations représentatives (art.98 du Décret et art.57 de l'AGCF) → la 3C sera amenée à remettre un avis sur la reconnaissance d'action fédérative en septembre 2016 (voir point 3.6.4) ;
- Emettre des avis préalables facultatifs (art.31 de l'AGCF) qui peuvent être sollicités à titre informatif par un centre culturel sur l'opportunité d'élaborer un projet de coopération ou de développer une action culturelle intensifiée ou spécialisée → 1 demande d'avis préalable facultatif a été examinée en 2015 (voir point 3.5.2).

3.3. COMPOSITION DE LA 3C EN 2015

3.3.1. Appels à candidatures

1. Suite à l'installation des membres du Conseil (Parlement) de la Communauté française, un 9^{ème} appel à candidatures a été publié en novembre 2014 afin de renouveler la composition de la catégorie des représentants des tendances idéologiques et politiques dans les instances d'avis instituées par le Décret du 10 avril 2003.

A l'occasion de l'appel, les candidatures étaient également ouvertes pour les postes vacants dans les autres catégories. 24 candidats ont introduit une candidature pour les 25 mandats disponibles (dont 9 effectifs et 16 suppléants) pour la Commission des Centres culturels.

La Ministre Joëlle Milquet a arrêté les nouvelles désignations le 29 septembre 2015 : 8 membres effectifs (parmi lesquels 3 reconductions de mandats) et 12 membres suppléants sont nommés (voir point 3.3.2). Aucune candidature n'a été déposée comme représentant issu de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie.

Il est à souligner que, à l'issue de ces désignations, la 3C est l'une des 9 instances d'avis (sur 29) qui respecte d'emblée le Décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs (voir point 3.2) avec 15 hommes et 11 femmes membres effectifs et 8 hommes et 8 femmes membres suppléants. Les instances d'avis ne respectant par le Décret doivent procéder à un nouvel appel à candidatures.

2. Un 10^{ème} appel à candidatures a été publié au Moniteur belge le 21 octobre 2015 et s'est clôturé le 20 novembre. La 3C recherchait encore, au minimum, un membre effectif et un membre suppléant pour l'Union des Villes et des Communes de Wallonie ainsi que 2 membres suppléants pour la catégorie des représentants de tendances politiques et idéologiques (PS et ECOLO) et 1 membre suppléant pour la catégorie de l'association de défense d'usagers ou d'une catégorie d'usagers culturels. De nouvelles désignations de membres (2 effectifs/2 suppléants) sont intervenues en mars 2016.

3.3.2. Changements intervenus au cours de l'année 2015

Suite au 9^{ème} appel à candidatures, les membres suivants ont été désignés et sont entrés en fonction à partir du 30 septembre 2015 :

- Membres effectifs :
 - o Véronique Bidoul : Province du Brabant Wallon ;
 - o Corinne François : Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - o Philippe Delhaye : représentant d'une association de défense d'une catégorie d'usagers, en l'occurrence la Fédération des Auteurs, Compositeurs et Interprètes réunis ;
 - o Matteo Segers : ORJA (ACC) ;

- Philippe Degeneffe, Luc Decharneux, Paul Fauconnier et Corinne Van Volsem⁹ : représentants respectivement les des tendances politiques PS, MR, ECOLO et CDH.
- Membres suppléants :
 - Frédéric Laurent et Briec Dyspersyn : catégorie des experts justifiant de leur compétence dans un domaine culturel ;
 - Bernadette Vrancken, Emmanuel Paye et Edith Grandjean : catégorie des directeurs/trices de Centres culturels ;
 - Jérémy Meys : Province du Brabant Wallon ;
 - Frédéric Philipin : Province du Luxembourg ;
 - Christine Heymans : COCOF ;
 - Barbara Decupere : Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - Céline D'Ambrosio : ORUA (ACC) ;
 - Mathieu Bakolas et Stéphanie Willems : représentants des tendances politiques MR et CDH.

Suite aux nouvelles désignations, les mandats de Claude Fafchamps (membre effectif), Martine Lahaye (membre suppléant) et de Fabrice Vandersmissen (membre suppléant) prennent fin le 30 septembre 2015.

Madame Céline Lefèbvre, membre de la 3C en qualité d'experte dans un domaine culturel, a démissionné en date du 30 novembre 2015. Frédéric Laurent devient membre effectif en mars 2016.

⁹ Paul Fauconnier, Luc Decharneux et Corinne Van Volsem entament un second mandat.

3.3.3. Liste actualisée des membres

Au 1 ^{er} janvier 2015	Au 31 décembre 2015
Experts justifiant de leur compétence ou expérience dans les domaines culturels suivants : arts de la scène, arts plastiques et arts visuels, lettres et livres, audiovisuel et cinéma, information et lecture publique, enfance et jeunesse, expression et créativité, éducation permanente, patrimoine et langues	
<u>Membres effectifs (4)</u>	
Gwendoline d’Huart (<i>musées, arts plastiques</i>)	Gwendoline d’Huart (<i>musées, arts plastiques</i>)
Céline Lefèbvre (<i>expression et créativité, littérature</i>)	Membre à désigner parmi les suppléants (<i>Frédéric Laurent désigné en mars 2016</i>)
Céline Martin (<i>lecture publique, éducation permanente</i>)	Céline Martin (<i>lecture publique, éducation permanente</i>)
Marylène Toussaint (<i>expression et créativité</i>)	Marylène Toussaint (<i>expression et créativité</i>)
<u>Membres suppléants (2 minimum)</u>	
Poste vacant	Frédéric Laurent (<i>arts de la scène, culture-école</i>)
Poste vacant	Brieuc Dyspersyn (<i>musiques</i>)
Professionnels exerçant la fonction de directeurs/-trices dans un Centre culturel reconnu	
<u>Membres effectifs (6)</u>	
Marc Baeken (<i>CC Dinant</i>)	Marc Baeken (<i>CC Dinant</i>)
Lucien Barel (<i>CC Chiroux</i>)	Lucien Barel (<i>CC Chiroux</i>)
Jacques-Yves Le Docte (<i>CC Bruxelles-Nord</i>)	Jacques-Yves Le Docte (<i>CC Bruxelles-Nord</i>)
Engelbert Pêtre (<i>CC Ath</i>)	Engelbert Pêtre (<i>CC Ath</i>)
Catherine Scurole (<i>CC Theux</i>)	Catherine Scurole (<i>CC Theux</i>)
Jérôme Wyn (<i>CC Dison</i>)	Jérôme Wyn (<i>CC Dison</i>)
<u>Membres suppléants (3 minimum)</u>	
Poste vacant	Edith Grandjean (<i>CC Brabant Wallon</i>)
Poste vacant	Emmanuel Paÿe (<i>CC Beauvechain</i>)
Poste vacant	Bernadette Vrancken (<i>CC Berchem-Ste-Agathe</i>)
Experts justifiant de leur compétence ou expérience dans le domaine culturel	
<i>Issus des services culturels des différentes Provinces francophones et de la COCOF</i>	
<u>Membres effectifs (6)</u>	
<i>Brabant Wallon : poste vacant</i>	Véronique Bidoul (<i>Brabant Wallon</i>)
Olivier Fiévez (<i>Hainaut</i>)	Olivier Fiévez (<i>Hainaut</i>)
Estelle Denoël (<i>Liège</i>)	Estelle Denoël (<i>Liège</i>)
Eric Gelhay (<i>Luxembourg</i>)	Eric Gelhay (<i>Luxembourg</i>)
Myriam Goumet (<i>Namur</i>)	Myriam Goumet (<i>Namur</i>)
Janine Le Docte (<i>COCOF</i>)	Janine Le Docte (<i>COCOF</i>)
<u>Membres suppléants (3 minimum)</u>	
<i>Brabant Wallon : poste vacant</i>	Jérémy Meys (<i>Brabant Wallon</i>)
Fabienne Scandolo (<i>Hainaut</i>)	Fabienne Scandolo (<i>Hainaut</i>)
Luc Navet (<i>Liège</i>)	Luc Navet (<i>Liège</i>)
<i>Luxembourg : poste vacant</i>	Frédéric Philipin (<i>Luxembourg</i>)
Laurence Deprez (<i>Namur</i>)	Laurence Deprez (<i>Namur</i>)
<i>COCOF : poste vacant</i>	Christine Heymans (<i>COCOF</i>)

<i>Issus d'un conseil d'administration de Centre culturel local ou régional reconnu</i>	
<u>Membres effectifs (2)</u>	
Didier Caille (CC Braine-le-Comte)	Didier Caille (CC Braine-le-Comte)
Christian Boucq (CC Berchem-Ste-Agathe)	Christian Boucq (CC Berchem-Ste-Agathe)
<u>Membre suppléant (1 minimum)</u>	
Jean-François Mitsch (CC Genappe)	Jean-François Mitsch (CC Genappe)
<i>Issus de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie</i>	
<u>Membre effectif (1)</u>	
Poste vacant	Poste vacant (Danièle Staquet désignée en 2016)
<u>Membre suppléant (1)</u>	
Poste vacant	Poste vacant (Tanya Sidiras désignée en 2016)
<i>Issus de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (1)</i>	
<u>Membre effectif (1)</u>	
Poste vacant	Corinne François
<u>Membre suppléant (1)</u>	
Poste vacant	Barbara Decupere
Experts issus d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers	
<u>Membre effectif (1)</u>	
Poste vacant	Philippe Delhay (FACIR)
<u>Membre suppléant (1)</u>	
Poste vacant	Poste vacant
Représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées du secteur	
<u>Membres effectifs (2)</u>	
ACC : poste vacant	Matteo Segers (ACC)
Michel Gelinne (ASTRAC)	Michel Gelinne (ASTRAC)
<u>Membres suppléants (2)</u>	
ACC : poste vacant	Céline D'Ambrosio (ACC)
Liesbeth Vandersteene (Astrac)	Liesbeth Vandersteene (Astrac)
Représentants de tendances idéologiques et philosophiques	
<u>Membres effectifs (4)</u>	
Claude Fafchamps (PS)	Philippe Degeneffe (PS)
Luc Decharneux (MR)	Luc Decharneux (MR)
Paul Fauconnier (Ecolo)	Paul Fauconnier (Ecolo)
Corinne Van Volsem (CDH)	Corinne Van Volsem (CDH)
<u>Membres suppléants (4)</u>	
Martine Lahaye (PS)	Poste vacant
Poste vacant (MR)	Mathieu Bakolas (MR)
Fabrice Vandersmissen (Ecolo)	Poste vacant (Bruno Wynands désigné en 2016)
Poste vacant (CDH)	Stéphanie Willems (CDH)

Au 31 décembre 2015, la 3C compte

- 25 membres effectifs sur 27 postes : 10 femmes et 15 hommes
- 17 membres suppléants (sur 21 minimum) : 9 femmes et 8 hommes.

3.3.4. Invités et observateurs

La 3C compte en tant qu'observateurs invités de façon permanente plusieurs membres de l'Administration :

- André-Marie Poncelet, Administrateur général de la Culture ;
- Freddy Cabaraux, Directeur général adjoint du Service général de l'Inspection de la Culture (participation lors des réunions n°76 du 12 mai et n°77 du 9 juin) ;
- Luc Carton et Vincent Bertholet, inspecteurs-référents pour le secteur ;
- Sophie Levêque et Célia Dehon, Direction des Centres culturels.

L'invité permanent du Cabinet de la Ministre Joëlle Milquet est Thomas Prédour, Directeur adjoint du Cabinet Culture (participation lors de la réunion n°76 du 12 mai).

En 2015, ont également participé en tant qu'invités :

- Pour l'Inspection :
 - o Ingrid Vandevarent lors de la réunion n°73 du 20 janvier 2015 pour l'examen de la demande de principe de l'asbl Pays de Geminiacum ;
 - o Raphaël Gobbels lors de la réunion n°73 du 20 janvier 2015 pour l'examen de la demande de principe de l'asbl Pays de Geminiacum, en tandem avec Ingrid Vandevarent ;
 - o Brigitte de Ridder lors de la réunion n°73 du 20 janvier pour l'examen de la demande d'avis préalable facultatif déposée par le Centre culturel de Sambreville et n°78 du 24 juin pour l'examen de la demande de reconnaissance du Centre culturel de Fosses-la-Ville ;
 - o Stéphan Grawez lors de la réunion n°73 du 20 janvier 2015 afin de découvrir le fonctionnement de la 3C ;
 - o Nathalie Henriët lors de la réunion n°74 du 24 février pour l'examen de la demande de principe de l'asbl Centre culturel de Nivelles et n°78 du 24 juin pour l'examen de la demande de reconnaissance du Centre culturel de Jodoigne ;
 - o Nuray Dogru lors de la réunion n°74 du 24 février 2015 pour l'examen de la demande de principe de l'asbl Forest Centre culturel « BRASS » ;
 - o Bénédicte Bodson lors de la réunion n°74 du 24 février 2015 et n°75 du 31 mars 2015 afin de découvrir le fonctionnement de la 3C ;
 - o Catherine Stilmant lors de la réunion n°78 du 24 juin pour l'examen de la demande de reconnaissance du Centre culturel de Leuze-en-Hainaut.
- Véronique Bidoul, représentante de la Province du Brabant Wallon, dans l'attente de sa désignation au titre de membre effectif, lors des réunions n°73 du 20 janvier, n°74 du 24 février, n°75 du 31 mars, n°77 du 9 juin, n°78 du 24 juin, n°79 du 18 septembre et n°80 du 29 septembre ;
- Christine Heymans, représentante de la COCOF, lors des réunions n°74 du 24 février et n°77 du 9 juin, en remplacement du membre effectif, Janine Le Docte ;

- Matteo Segers, représentant de l'ACC, dans l'attente de sa désignation en tant que membre effectif, lors des séances n°73 du 20 janvier, n°75 du 31 mars, n°76 du 12 mai, n°78 du 24 juin et n°80 du 29 septembre ;
- Barbara Decupere lors de la réunion n°76 du 12 mai, dans l'attente d'une désignation d'un membre effectif pour représenter l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) ;
- Liesbeth Vandersteene lors des réunions n°76 du 12 mai, n°77 du 9 juin, n°78 du 24 juin, n°79 du 18 septembre, n°80 du 29 septembre, n°81 du 20 octobre, n°82 du 18 novembre et n°83 du 15 décembre pour l'ASTRAC en remplacement de Michel Gelinne ;
- Céline D'Ambrosio lors de la réunion n°77 du 9 juin et n°79 du 18 septembre, pour l'ACC en remplacement de Matteo Segers ;
- Roland de Bodt lors de la réunion n°81 du 20 octobre, concernant l'analyse des fonds propres des Centres culturels par l'Observatoire des Politiques culturelles.

3.4. FONCTIONNEMENT

En 2015, la 3C entrait dans sa 9^{ème} année de fonctionnement.

Actuellement, la présidence de la 3C est assurée par Marc Baeken. Le vice-président est Didier Caille qui a assuré la présidence de la réunion n°75 du 31 mars. En l'absence de Marc Baeken et de Didier Caille, Lucien Barel a assuré la présidence de la réunion n°81 du 20 octobre.

3.4.1. Nombre de réunions

2007	2 réunions	le 17 octobre et le 18 décembre.
2008	13 réunions	le 25 janvier, le 27 février, le 16 avril, le 30 avril, le 19 mai, le 23 juin, le 10 septembre, le 23 septembre, le 7 octobre, le 21 octobre, le 12 novembre, le 25 novembre et le 3 décembre.
2009	17 réunions	le 7 janvier, le 20 janvier, le 11 février, le 17 février, le 3 mars, le 18 mars, le 24 mars, le 31 mars, le 21 avril, le 28 avril, le 23 juin, le 8 septembre, le 22 septembre, le 20 octobre, le 10 novembre, le 23 novembre et le 16 décembre.
2010	10 réunions	le 12 janvier, le 26 janvier, le 03 mars, le 24 mars, le 21 avril, le 11 mai, le 22 juin, le 29 septembre, le 20 octobre et le 23 novembre.
2011	11 réunions	le 12 janvier, le 15 février, le 15 mars, le 6 avril, le 28 avril, le 7 juin, le 21 juin, le 20 septembre, le 19 octobre, le 08 novembre et le 22 novembre.
2012	9 réunions	le 18 janvier, le 08 février, le 21 mars, le 18 avril, le 30 mai, le 12 septembre, le 26 novembre, le 27 novembre et le 11 décembre.
2013	4 réunions	le 8 janvier, le 5 mars, le 5 novembre et le 17 décembre.
2014	7 réunions	Les 23 janvier, 12 février, 13 mars, 3 juin, 18 septembre, 23 octobre et 10 décembre.
2015	11 réunions	Les 20 janvier, 24 février, 31 mars, 12 mai, 9 juin, 24 juin, 18 septembre, 29 septembre, 20 octobre, 18 novembre et 15 décembre.

- ⇒ Réunions les mardis (8), mercredi (1) et vendredi (1).
- ⇒ Durée des réunions : 8 demi-journées (de 10h à 15h max.) et 3 journées (de 10h à min. 15h).
- ⇒ En 2015, le rythme des réunions a été soutenu avec une moyenne d'une réunion/mois sauf pour les mois de juin et septembre (2 réunions). L'examen des demandes de reconnaissance et de principe ainsi que l'actualité liée à l'application budgétaire du Décret expliquent l'augmentation du nombre de réunions (voir point 3.5).
- ⇒ 34 points ont été inscrits à l'ordre du jour, ce qui fait une moyenne de 3 points abordés par réunion.
- ⇒ Plusieurs groupes de travail à géométrie variable se sont également déroulés en 2015 (voir point 3.5) :
 - Groupe de travail « Foire aux questions » : 3 membres ont participé à 6 journées complètes et 2 demi-journées de travail.
 - Groupe de travail « Canevas d'avis de la Commission des Centres culturels » : 2 membres ont participé à 1 demi-journée de travail.

- Groupe de travail « Avis d’initiative Artistes aux Centres » : 4 membres ont participé à une demi-journée de travail.
- Groupe de travail « exploration scénarios d’application budgétaire du Décret » : 5 membres ont participé à 2 demi-journées de travail.

En outre, 4 réunions de concertation (1^{er} train de demandes de reconnaissance) ont eu lieu en janvier 2015 auxquelles ont pris part 8 membres en tant que rapporteurs et 6 autres (2^{ème} train) ont eu lieu entre septembre et octobre 2015 et ont mobilisé 10 membres.

3.4.2. Participation des membres

12 membres ont été présents en moyenne par réunion soit un taux de participation moyen de 56% (pour un total de 84 J/P)¹⁰. Le rythme soutenu des réunions et la durée de celles-ci (3 journées complètes et 8 demi-journées) ont eu un impact négatif sur le taux de participation moyen annuel. De même, certains membres étaient indisponibles le mardi, jour choisi pour la plupart des réunions. En 2016, une alternance mardi-vendredi est mise à l’essai et les demi-journées sont privilégiées.

Il faut également noter la forte implication des membres dans des groupes de travaux et les missions liées à l’examen des demandes de reconnaissance (38 J/P).

3.4.3. Réflexion à propos du fonctionnement des instances d’avis

En mai 2015, les instances d’avis, dont la 3C, ont été invitées par la Ministre de la Culture à réagir à une série d’éléments liés à leur fonctionnement (nombre d’instances et de membres, durée des mandats, suppléments, coûts...) en vue de préparer la réforme des instances d’avis annoncée dans la déclaration de politique communautaire 2014-2019 (voir point 3.1). A cette occasion, la 3C, caractérisée par une dimension transversale à l’ensemble des politiques culturelles, relève le besoin d’espaces de dialogue et de réflexion ouverts avec les autres instances d’avis.

Au cours de l’année 2015, dans un souci d’harmonisation des pratiques et de renforcement du contrôle des dépenses déclarées par toutes les instances d’avis, les dispositions en matière de défraiement (jetons de présence et frais de déplacement) ont été rappelées à l’ensemble des membres et de nouvelles méthodes de déclaration de créance ont été mises à l’essai : nouvelle forme de déclaration d’indemnités, déclaration sur l’honneur, remise des preuves d’achat de titres de transport, etc. Jugées disproportionnées et inéquitables (entre membres wallons et bruxellois quant à l’attribution des jetons de présence, entre usagers des transports en commun et automobilistes quant aux frais de déplacement) par plusieurs membres de la 3C, ces procédures évolueront encore en 2016.

¹⁰ En 2014, 14 membres étaient présents en moyenne par réunion soit un taux de participation moyen de 63%, pour un total de 55 J/P.

3.5. PRINCIPAUX DÉBATS ET TRAVAUX EN 2015

L'année 2015 est une étape importante pour la 3C qui s'est penchée sur l'examen des premières demandes de principe et de reconnaissance dans le cadre du Décret du 21 novembre 2013. En mai, l'annonce des perspectives budgétaires pour l'année 2016 a mobilisé la 3C qui a manifesté son souci d'obtenir un engagement de la Ministre afin de permettre l'application budgétaire du Décret.

3.5.1. Examen des 3 premières demandes de principe (train 2014)

Lors des réunions du 20 janvier et du 24 février, la 3C a examiné et a remis des avis positifs d'opportunité suite aux demandes de principe introduites par 3 associations : l'asbl Geminiacum à Pont-à-Celles, l'asbl Centre culturel de Nivelles et l'asbl Forest Centre culturel (le Brass)¹¹.

La question de l'opportunité a pour but de « *garantir une régulation du maillage de la reconnaissance de l'action culturelle* » (commentaire de l'article 23 du Décret). Or, ni le Décret du 21 novembre 2013 ni l'arrêté du 24 avril 2014 ne contiennent de critères géographiques objectifs liés à la régulation du maillage culturel. Hormis les avis de la 3C et de l'Inspection, le commentaire de l'article 23 du Décret mentionne que l'Observatoire des Politiques culturelles doit être consulté afin d'alimenter l'avis de la 3C. Cependant, l'OPC a fait part de sa décision de ne pas se prononcer dans l'instruction des demandes de principe car le commentaire de l'article 23 est en conflit avec l'arrêté fondateur de l'OPC du 8 mai 2014 prévoyant que l'Observatoire mène et développe ses missions en toute indépendance intellectuelle, méthodologique et scientifique.

Les avis remis par la 3C ont pris en considération des critères tels que :

- le rôle fédérateur joué par l'association sur son territoire vis-à-vis du tissu associatif ;
- l'inscription de l'association au sein du secteur : logique de mise en réseau, développement de partenariats ;
- la qualité du projet culturel et de l'analyse partagée ;
- le rapprochement entre les missions, les modes de financement et les formes institutionnelles actuels de l'association par rapport au cadre du Décret du 21 novembre 2013.

En date du 1^{er} juin 2015, la Ministre a remis des décisions favorables à l'introduction de demandes de reconnaissance par les 3 associations. Leurs dossiers pourraient être déposés pour le 30 juin 2016 (voir point 3.6.3.2).

3.5.2. Examen d'une demande d'avis préalable

Le 20 janvier, la 3C s'est également penchée sur la demande d'avis préalable du Centre culturel de Sambreville qui a émis l'hypothèse d'introduire une demande de reconnaissance d'une action culturelle intensifiée. L'avis remis par la 3C dans ce cadre est indicatif et ne préjuge en rien de l'issue de l'instruction de la demande qui sera déposée par le Centre culturel. S'appuyant sur le sondage mené auprès des Centres culturels en 2014, la 3C constate que rien ne s'oppose à ce que le Centre

¹¹ Les associations « Art & Culture » de Woluwé-Saint-Pierre et la Maison des associations de Herstal, qui avaient également introduit une demande de principe, ont décidé de retirer leur demande en vue de la réintroduire ultérieurement.

culturel poursuive la démarche de réflexion et d'analyse partagée entamée autour de cette hypothèse avec les partenaires et que cette démarche de réflexion et de dialogue permettra d'affiner le positionnement du Centre culturel.

3.5.3. Examen des 3 premières demandes de reconnaissance (train 2014) et élaboration du canevas d'élaboration d'un avis par la 3C.

Le 24 juin, la 3C a examiné les demandes de reconnaissance des Centres culturels de Leuze-en-Hainaut, Jodoigne Orp-Jauche et Fosses-la-Ville et a remis des avis positifs de reconnaissance sous réserve de mise en conformité des instances des Centres culturels. Ensuite, les dossiers complets, accompagnés des avis de l'Inspection, des collègues provinciaux concernés et de la Commission des Centres culturels, ont été transmis à la Ministre. Celle-ci a remis ses décisions positives sous réserve de mise en conformité des instances des Centres culturels en date du 30 novembre 2015.

La 3C a constaté lors de l'examen des demandes que le Décret reste très vague quant à la nature de l'avis demandé à la 3C. C'est pourquoi, suite à l'examen des premiers dossiers et dans le souci d'examiner l'ensemble des demandes de manière cohérente et uniforme, la 3C a décidé de réaliser un canevas permettant d'élaborer des avis sur les demandes de reconnaissance. Le canevas a alors été élaboré en se basant sur celui élaboré par le Conseil des Bibliothèques publiques dans le cadre de l'examen des demandes de reconnaissance de bibliothèques. Il a été présenté et approuvé par la 3C en date du 29 septembre 2015. Ce document précise la nature de l'analyse que les membres doivent porter sur les demandes :

« La spécificité des quatre regards croisés des membres de la Commission, à savoir, celui des professionnels, celui des partenaires, celui des utilisateurs et celui des représentants des tendances idéologiques et philosophiques permet de déterminer les critères d'évaluation des dossiers et des projets d'action culturelle :

- 1. La qualité de la démarche et la dimension critique des conclusions de l'autoévaluation ;*
- 2. La qualité du processus d'analyse partagée et la cohérence des enjeux dégagés ;*
- 3. la pertinence du projet d'action culturelle (notamment les opérations culturelles) en lien avec les enjeux issus de l'analyse du territoire ; la créativité du projet et des méthodes projetées ;*
- 4. la cohérence interne du projet d'action culturelle ainsi que la cohérence externe avec les principes du Décret, avec les politiques socioculturelles du territoire ;*
- 5. la faisabilité du projet d'action culturelle en termes de relations entre les actions proposées, la gestion du temps et des ressources disponibles ;*
- 6. la clarté et la précision des objectifs et des résultats escomptés sur le développement de l'exercice de leurs droits culturels par les populations du territoire ainsi que des indicateurs d'évaluation ;*
- 7. l'effectivité et la qualité des partenariats ».*

3.5.4. Application budgétaire du Décret du 21 novembre 2013

Lors de sa dernière réunion de 2014 (le 10 décembre), la 3C avait rencontré le Directeur adjoint du Cabinet Culture de la Ministre, Thomas Prédour. Celui-ci avait réaffirmé la volonté de la Ministre d'appliquer le Décret et la 3C avait dès lors pu lui rappeler l'urgence que la Ministre présente au secteur une trajectoire budgétaire pour les années à venir, puisque l'application du Décret du 21 novembre 2013 produirait ses effets budgétaires en 2016. A cette occasion, le représentant du Cabinet avait annoncé la mise en place d'un groupe de travail qui serait amené à se pencher sur les hypothèses d'application du Décret dans un cadre budgétaire restreint.

En mai 2015, suite au conclave d'ajustement budgétaire du 28 avril, des rumeurs de moratoire sur la reconnaissance de Centres culturels en 2015 et 2016 circulent. La 3C, réunie d'urgence le 12 mai, fait part de ses préoccupations à Thomas Prédour quelques jours avant la journée de rencontre du secteur co-organisée par l'ACC et l'ASTRAC, au cours de laquelle le rapport d'activités 2014 devait être présenté. La 3C insiste sur l'importance que la Ministre communique ses décisions au secteur avant l'échéance de rentrée des dossiers du 30 juin 2015.

Le 9 juin 2015, la 3C remet un avis sur l'avant-projet de Décret-programme portant diverses mesures budgétaires notamment relatives à la Culture concernant les années 2015 et 2016. La 3C déplore une nouvelle fois que les perspectives budgétaires et le plan de refinancement du secteur au-delà de 2016 ne soient pas connus. Elle s'inquiète en outre de l'effet induit par le non-financement en 2016 par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les engagements des collectivités publiques associées à la gestion de centres culturels. Le président de la 3C et des représentants de l'ACC et de l'Astrac fixent des réunions avec la Ministre et son représentant, Thomas Prédour, les 15 et 19 juin ainsi que le 16 octobre afin de réaffirmer la nécessité de dégager une trajectoire budgétaire. Après avoir rencontré les représentants du secteur, la Ministre s'engage à définir un cadre budgétaire après l'ajustement du budget 2016 et à initier un groupe de travail afin d'explorer les pistes budgétaires permettant l'application du Décret du 21 novembre 2013 à partir de 2017 en fonction des moyens disponibles. Le groupe de travail est constitué de représentants de la Direction des Centres culturels, de l'Inspection de la Culture, de représentants des 2 organisations représentatives, Astrac et ACC, de membres de la Commission des Centres culturels, d'un représentant des 5 Provinces et d'un représentant de la COCOF. Deux réunions ont lieu les 18 novembre et 15 décembre 2015. Le groupe de travail aboutit à des conclusions en janvier 2016.

Le 18 novembre, la 3C remet un avis négatif sur l'avant-projet de décret-programme prolongeant en 2016 la mesure d'économie de 1% de subvention des opérateurs culturels. Ce décret-programme est adopté le 10 décembre 2015.

3.5.5. Information et débat sur l'opération « Bouger les lignes »

La 3C s'est tenue informée des réflexions menées dans le cadre de l'opération de concertation prospective « Bouger les lignes », initiée le 28 février 2015, et s'est inquiétée des effets possibles du déplacement de curseur des institutions vers les créateurs et des enjeux socioculturels vers des enjeux artistiques ainsi que de la méthodologie utilisée durant l'opération.

Suite à la parution du rapport intermédiaire de la coupole « Artistes au Centre », présenté par la Ministre le 26 septembre au Théâtre de Namur, la 3C décide de remettre un avis d'initiative afin de

nourrir le contenu du rapport. L'avis remis en date du 18 novembre est consultable sur le site de l'opération Bouger les lignes (www.tracernospolitiquesculturelles.be). A travers cet avis, la 3C relève que la méthodologie employée pour mener la coupole Artistes au Centre met en opposition les artistes, d'une part, et les institutions d'autre part, que l'échantillonnage des participants n'est pas représentatif des différentes disciplines culturelles et que les conclusions du rapport gagneraient à être objectivées à la lumière d'une évaluation des institutions¹².

3.5.6. Accompagnement pédagogique du secteur dans la transition vers le Décret de 2013

La 3C a été informée de l'évaluation de la formation « Piloter un Centre culturel aujourd'hui », de l'organisation de la journée d'intervision des accompagnateurs en centres culturels du 21 avril 2015 et a également été consultée sur l'actualisation du mémento énumérant les éléments composant le dossier de demande de reconnaissance.

Par ailleurs, la 3C a participé au chantier « Foire aux questions » : certains membres ont participé au groupe de travail qui s'est réuni à 8 reprises (voir point 2.4.2.1). Deux premières parties des réponses consolidées par le GT ont été validées en séance plénière par la 3C lors des réunions du 31 mars et du 18 septembre et ont été mises en ligne sur www.centresculturels.cfwb.be (rubrique législation > outils et accompagnement du Décret).

3.5.7. Divers

- Le 20 octobre, Roland de Bodt, chercheur à l'Observatoire des Politiques culturelles, a présenté une analyse des fonds propres des Centres culturels dans le cadre du chantier d'harmonisation des plans comptables DICOS. La réflexion s'oriente aujourd'hui vers l'opportunité de légiférer certains actes comptables afin de sécuriser les opérateurs dans leur gestion. En effet, définir des ratios raisonnables en matière de fond affectés et réserve permettrait aux associations de ne pas être mises en défaut pour non-utilisation des subventions.
- Le 15 décembre, la 3C prend connaissance des décisions de reconnaissance des Centres d'expression et de créativité parmi lesquelles certaines émanent d'asbl reconnues comme Centres culturels et remet d'initiative à la Ministre un avis à portée générale afin de préciser qu'il faut absolument distinguer la reconnaissance d'actions culturelles spécialisées dans les termes du Décret du 21 novembre 2013 pour lesquels les secteurs remettent des avis sur les principes généraux de leur politique culturelle et la reconnaissance dans des décrets sectoriels selon les réglementations en vigueur dans les secteurs.
- La 3C est représentée par l'un de ses membres, Jacques-Yves Le Docte, au sein de la Plateforme Culture de la RTBF. Cette plateforme de concertation à propos des programmes culturels de la RTBF est prescrite par le contrat de gestion de la RTBF et rassemble les différents acteurs de l'audiovisuel, de la culture, de la jeunesse, de l'éducation aux médias et de l'enseignement de la FWB.

¹² Le rapport de la coupole s'est depuis enrichi d'une concertation des différents secteurs artistiques. La version finale a été présentée le 22 janvier 2016 à l'Opéra Royal de Wallonie.

⇒ **En conclusion, en 2015, la 3C a rendu 11 avis dont :**

- 7 avis relatifs à des dossiers de Centres culturels examinés conformément au Décret 2013 : 6 avis positifs (3 demandes de principe et 3 demandes de reconnaissance) et 1 avis plutôt favorable (avis préalable facultatif) ;
- 2 avis de fonds globalement négatifs sollicités par le Gouvernement sur l'avant-projet de décret-programme adopté le 14 juillet 2015 et l'avant-projet de décret-programme adopté le 10 décembre 2015 portant sur l'année 2016 ;
- 2 avis remis d'initiative sur le rapport intermédiaire de la coupole « Artistes aux Centres » et une précision à propos de la législation des Centres culturels.

3.6. PERSPECTIVES 2016

3.6.1. Projet de modèle-type de contrat-programme

Conformément à l'article 79, §1^{er} du Décret du 21 novembre 2013, l'avis de la 3C a été sollicité sur le projet de modèle-type de contrat-programme lors de la réunion du **29 janvier 2016**. Après l'avis de l'Inspection des Finances, la Ministre devra arrêter le modèle-type qui permettra à la Direction des Centres culturels de rédiger les projets de contrats-programmes des opérateurs reconnus en 2016. La rédaction de ces contrats-programmes dépend également des choix budgétaires à opérer pour les années 2017 et suivantes.

3.6.2. Demandes de principe

Aucune nouvelle demande n'a été introduite en juin 2015. L'annonce par la Ministre en mai 2015 du gel de nouvelles reconnaissances en 2015 et en 2016 (article 13, §1^{er} du décret-programme adopté le 14 juillet 2015) a probablement freiné l'introduction de demandes par des associations. De nouvelles demandes de principe pourraient être introduites au 30 juin 2016. Une décision d'opportunité positive permettrait l'introduction d'une demande de reconnaissance au 30 juin 2017, pour une reconnaissance éventuelle au 1^{er} janvier 2019.

⇒ Les demandes de principe introduites au 30 juin 2016 seraient soumises à l'avis de la Commission des Centres culturels entre le **1^{er} novembre et le 31 décembre 2016**.

3.6.3. Demandes de reconnaissance

3.6.3.1. *Demandes introduites au 30 juin 2015*

Les demandes de reconnaissance de la Maison culturelle d'Ath, du Centre culturel de Colfontaine, du Centre de loisirs et d'information d'Ittre, du Centre culturel du Brabant Wallon et du Centres culturel d'Aubange seront examinées par la Commission des Centres culturels en 2016. Les demandes de reconnaissance de la Maison culturelle d'Ath et du Centre culturel du Brabant Wallon, tous deux ex-Centres culturels régionaux, incluent des demandes de reconnaissance d'actions culturelles intensifiées, d'actions culturelles spécialisées et de coopérations qui seront traitées pour la première fois par la Commission des Centres culturels. Les demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées devront ensuite être examinées par les instances d'avis sectorielles concernées : la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels et le Conseil des arts forains, du cirque et des arts de la rue. La Commission des arts plastiques sera également consultée sur une demande de coopération portant sur la thématique de l'art contemporain.

⇒ Les 5 demandes de reconnaissance seront examinées par la 3C lors des séances du **26 avril** et du **13 mai 2016**. Les demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées introduites par la MCA et le CCBW seront ensuite examinées par les instances d'avis sectorielles entre juin et septembre 2016. Les décisions de la Ministre interviendront avant le 31 décembre 2016 pour une reconnaissance éventuelle au 1^{er} janvier 2017.

3.6.3.2. Demandes attendues le 30 juin 2016

Le sondage réalisé auprès des 115 Centres culturels actuellement reconnus pour connaître leurs intentions de positionnement, dont les informations sont régulièrement mises à jour selon les informations dont dispose l'Inspection ou les déclarations des centres eux-mêmes, permet d'anticiper l'arrivée des demandes de reconnaissance. Une trentaine de dossiers seraient introduits en juin 2016. Parmi ces dossiers, 6 pourraient potentiellement inclure des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées de diffusion des arts de la scène et 11 des demandes d'actions culturelles spécialisées nécessitant l'examen de la demande par une instance d'avis sectorielle, complémentairement à l'examen par la 3C.

De plus, les 3 associations ayant reçu en 2015 une décision favorable d'opportunité suite à leurs demandes de principe pourraient introduire une demande de reconnaissance au 30 juin 2016.

- ⇒ Des rapporteurs devront être désignés parmi les membres de la 3C pour examiner ces dossiers potentiels. Ils assisteront, avec la Direction des Centres culturels, aux réunions de concertation qui devraient avoir lieu **avant le 1^{er} novembre 2016**. Ces dossiers seront examinés par la 3C entre le 15 mars et le 31 mai 2017.

3.6.4. Demande de reconnaissance de l'action fédérative

Les demandes de reconnaissance de l'action fédérative de l'Astrac et de l'ACC sont parvenues en décembre 2014 et auraient par conséquent dû être traitées durant l'année 2015. Cependant, la Ministre a décidé de prolonger par avenants les conventions des deux organisations fédératives en 2016 afin de les inviter à mener une réflexion en vue de l'intégration des deux asbl à l'horizon 2017. Les ORUA sont invitées à introduire une demande de reconnaissance unique pour le 31 mai 2016.

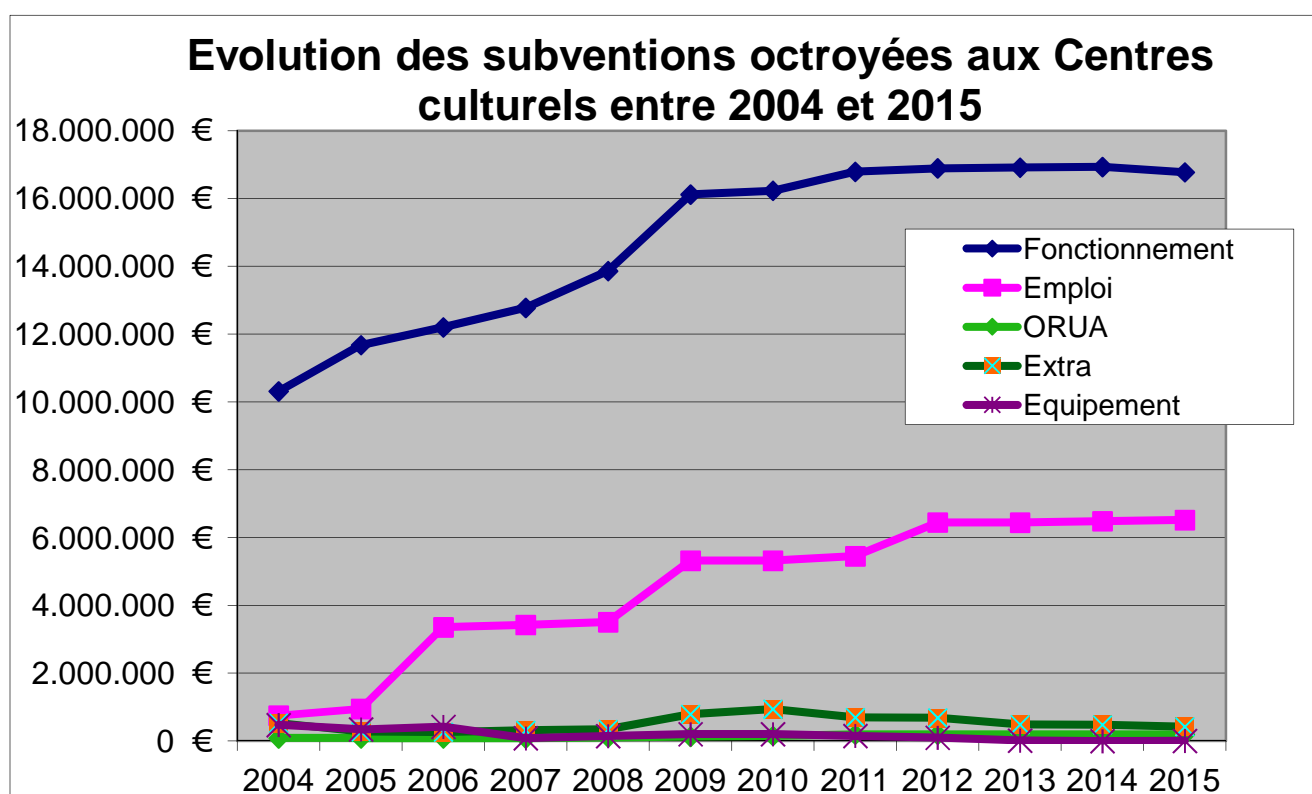
- ⇒ L'avis de la Commission des Centres culturels sera sollicité en **septembre 2016**.

4. ANNEXES

ANNEXE 1 : EVOLUTION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AU SECTEUR DES CENTRES CULTURELS ENTRE 2004 ET 2015

(TABLEAU ET GRAPHIQUE)

Année	Nb CC	Fonctionnement	Emploi	ORUA	Extra	Equipement
1990	68	4.413.161,14 €				
1999	82	7.497.415,33 €				
2004	109	10.316.259,90 €	752.989,53 €	84.000,00 €	531.894,00 €	473.048,85 €
2005	113	11.678.401,90 €	949.296,30 €	84.000,00 €	280.947,00 €	343.048,85 €
2006	115	12.202.164,10 €	3.357.196,14 €	84.000,00 €	265.363,00 €	419.897,55 €
2007	115	12.777.433,95 €	3.426.200,20 €	84.000,00 €	320.803,00 €	85.125,00 €
2008	115	13.863.561,83 €	3.506.913,50 €	106.000,00 €	346.593,00 €	146.816,00 €
2009	115	16.119.340,87 €	5.319.928,66 €	131.000,00 €	791.700,00 €	202.068,00 €
2010	115	16.230.740,86 €	5.319.928,66 €	151.000,00 €	942.110,00 €	205.868,27 €
2011	115	16.789.812,94 €	5.453.686,18 €	196.000,00 €	696.910,50 €	153.528,00 €
2012	115	16.891.110,00 €	6.449.012,03 €	196.000,00 €	685.928,00 €	98.803,63 €
2013	115	16.915.910,00 €	6.441.484,52 €	196.000,00 €	490.000,00 €	16.592,00 €
2014	115	16.931.768,04 €	6.487.228,96 €	196.000,00 €	482.000,00 €	0,00 €
2015	115	16.775.744,27 €	6.519.685,94 €	194.000,00 €	426.450,00 €	3.500,00 €



ANNEXE 2 : REPERTOIRE 2015

REPERTOIRE 2015 des Centres culturels reconnus par la Communauté française					
NOM DU CENTRE CULTUREL		COMMUNE	Sub 2015	CP	Catégorie CP
BRUXELLES	ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht	Anderlecht	53.756,24	2010-2013	Local 3
	ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois	Berchem-Ste-Agathe	105.239,37	2009-2012	Local 1
	ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek	Etterbeek	202.028,81	2009-2012	Local 1+++
	ASBL Centre culturel d'Evere	Evere	114.242,98	2009-2012	Local 1
	ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren	Ganshoren	56.290,20	2009-2012	Local 3
	ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette	Jette	83.596,29	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord	Laeken (Bruxelles-Nord)	103.976,24	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel Jacques Franck	Saint-Gilles	202.028,81	2009-2012	Local 1+++
	ASBL Centre culturel de Schaerbeek	Schaerbeek	51.968,82	2010-2013	Local 3
	ASBL "La Vénérie", Centre culturel de Watermael-B.	Watermael-Boitsfort	202.028,81	2009-2012	Local 1+++
ASBL "Wolu-Culture", Centre culturel de Woluwé-St-L.	Woluwe-St-Lambert	137.675,12	2009-2012	Local 1+	
HAINAUT	ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles	Aiseau-Presles	52.943,00	2010-2013	Local 3
	ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues	Anderlues	56.105,32	2010-2013	Local 3
	ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing	Antoing	114.232,35	2009-2012	Local 1
	ASBL Foyer culturel de Beloeil	Beloeil	80.213,00	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Boussu	Boussu	56.105,32	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte	Braine Le Comte	102.599,53	2009-2012	Local 1
	ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont	Chapelle	79.245,05	2009-2012	Local 2
	ASBL "Sud-Haina" Centre culturel et sportif de Chimay	Chimay	92.907,20	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Colfontaine	Colfontaine	78.676,79	2009-2012	Local 2
	ASBL "M.J.C" Centre culturel de Comines-Warneton	Comines	154.708,79	2009-2012	Local 1++
	ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles	Courcelles	131.799,20	2009-2012	Local 1+
	ASBL "Maison Jonathas", Centre culturel d'Enghien	Enghien	52.070,54	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Farciennes	Farciennes	51.169,97	2009-2012	Local 3
	ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel	Fleurus	52.943,00	2010-2013	Local 3
	ASBL "Pays des Collines" Centre culturel	Frasnes-lez-Anvaing	102.599,15	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel de Frameries	Frameries	52.825,61	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Gerpinnes	Gerpinnes	62.313,08	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel J. Faucon	Le Roeulx	52.071,00	2009-2012	Local 3
	ASBL "René Magritte" Centre culturel	Lessines	103.160,39	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut	Leuze-en-Hainaut	54.162,92	2010-2013	ACG
	ASBL Foyer culturel de Manage	Manage	56.105,32	2009-2012	Local 3
	ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies	Momignies	85.146,44	2009-2012	Local 2
	ASBL "Le Sablon" Centre culturel	Morlanwelz	56.105,32	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel Mouscronnois	Mouscron	107.451,14	2009-2012	Local 1
	ASBL Foyer culturel de Peruwelz	Péruwelz	110.997,32	2009-2012	Local 1
	ASBL Maison culturelle de Quaregnon	Quaregnon	105.380,06	2009-2012	Local 1
	ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain	Saint-Ghislain	105.380,14	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel de Silly	Silly	52.825,91	2009-2012	Local 3
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance	Sivry	138.576,74	2009-2012	Local 1+	
ASBL Centre culturel de Soignies	Soignies	77.105,72	2009-2012	Local 2	
ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin	Thuin	106.689,64	2011-2014	Local 1	

LIEGE	ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay	Amay	107.451,14	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse	Angleur	56.105,78	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel d'Ans	Ans	128.935,13	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne	Braives	52.825,61	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel de Chênée	Chênée	154.708,79	2009-2012	Local 1++	
	ASBL "Les Chiroux" Centre culturel	Liège	202.028,81	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel de Dison	Dison	137.664,95	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel d' Engis	Engis	128.934,65	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel de Flémalle	Flémalle	85.146,52	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Hannut	Hannut	57.213,59	2009-2012	Local 3	
	ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre	Jupille	80.213,27	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Marchin	Marchin	107.451,16	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel de Remicourt	Remicourt	26.974,88	2011-2014	Local 4	
	ASBL Foyer culturel Saint-Georges	Saint-Georges	81.099,25	2010-2013	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Seraing	Seraing	202.028,58	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel de Soumagne	Soumagne	85.146,52	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Spa	Spa	78.676,34	2009-2012	Local 2	
	ASBL "Henri Simon" Foyer culturel	Sprimont	85.146,52	2009-2012	Local 2	
	BRABANT WALLON	ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen	Beauvechain	62.312,85	2009-2012	Local 3
		ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud	Braine L'Alleud	161.673,44	2009-2012	Local 1++
ASBL Foyer culturel de Genappe		Genappe	58.987,40	2009-2012	Local 3	
ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information		Ittre	78.234,40	2011-2014	Local 2	
ASBL Centre culturel de Jodoigne		Jodoigne	57.213,59	2011-2014	ACG	
ASBL Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve		Ottignies	202.028,81	2009-2012	Local 1+++	
ASBL Foyer culturel de Perwez		Perwez	107.451,14	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel de Rebecq		Rebecq	62.312,85	2009-2012	Local 3	
ASBL Foyer culturel de Rixensart		Rixensart	86.461,97	2009-2012	Local 2	
ASBL Centre culturel de Tubize		Tubize	170.888,36	2009-2012	Local 1++	
ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo		Waterloo	107.451,14	2009-2012	Local 1	
NAMUR	ASBL Centre culturel d'Andenne	Andenne	128.935,13	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel de Beauraing	Beauraing	81.099,25	2010-2013	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Bièvre	Bièvre	52.825,61	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel de Ciney	Ciney	52.825,61	2009-2012	Local 3	
	ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin	Couvin	54.690,73	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel de Doische	Doische	62.312,85	2009-2012	Local 3	
	ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée	Eghezée	80.298,41	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Floreffe	Floreffe	52.825,61	2009-2012	Local 3	
	ASBL Foyer culturel de Florennes	Florennes	92.907,20	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise	Fosses-La-Ville	52.825,61	2009-2012	ACG	
	ASBL Centre culturel de Gembloux	Gembloux	137.664,64	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel local de Hastière	Hastière	62.312,85	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel d'Havelange	Havelange	52.070,79	2009-2012	Local 3	
	ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville	Philippeville	83.595,88	2009-2012	Local 2	
ASBL Centre culturel des Roches	Rocheftort	81.432,95	2009-2012	Local 2		

	ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville	Sambreville	131.515,22	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Walcourt	Walcourt	78.945,08	2009-2012	Local 2
Luxembourg	ASBL Centre culturel d'Aubange	Aubange	77.105,72	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bastogne	Bastogne	78.425,44	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bertrix	Bertrix	137.664,64	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel du Beau Canton	Chiny-Florenville	105.380,14	2010-2013	Local 1
	ASBL Foyer culturel de Durbuy	Durbuy	79.245,05	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Habay	Habay-La-Neuve	53.775,71	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Hotton	Hotton	53.608,66	2010-2013	Local 3
	ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny	Libramont	79.245,47	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Nassogne	Nassogne	77.105,66	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny	Tintigny	79.245,05	2009-2012	Local 2
REGIONAUX	ASBL Maison culturelle de Ath	Ath	426.021,26	2009-2012	Régional
	ASBL "L'Eden" Centre culturel de Charleroi	Charleroi	814.156,91	2009-2012	Régional
	ASBL Centre culturel du Brabant Wallon	Court-Saint-Etienne	507.983,36	2009-2012	Régional
	ASBL Centre culturel de Dinant	Dinant	556.836,89	2009-2012	Régional
	ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy	Huy	649.869,91	2009-2012	Régional
	ASBL Centre culturel régional du Centre	La Louvière	894.851,60	2009-2012	Régional
	ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur	Namur	866.529,68	2009-2012	Régional
	ASBL Maison de la Culture de Tournai	Tournai	939.086,78	2009-2012	Régional
	ASBL Centre culturel régional de Verviers	Verviers	443.599,81	2009-2012	Régional
	ASBL "Culture et Vie en Marche" MC Famenne-Ardenne	Marche-en-Famenne	426.021,26	2009-2012	Régional
	ASBL Maison de la Culture d'Arlon	Arlon	448.121,03	2009-2012	Régional
	ASBL "Action Sud" CC de l'arrondissement de Philippeville	Viroinval	207.789,21	2009-2012	Régional

ANNEXE 3 : SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES OCTROYEES EN 2015

Associations	subvention extra	Projet 2015
CC ARLON	85.000,00	Convention régionale 2015
CCBW	30.000,00	GAL Culturalité : coopération culturelle
CC MARCHE	20.000,00	GAL Via Romana
CC TOURNAI	100.000,00	Projets transfrontaliers 2015
CC WALCOURT	10.000,00	Festival ruralité 2015
Coordination culturelle liégeoise	138.600,00	Fonctionnement
CC HAVELANGE	1.000,00	10ème anniversaire
CC DINANT	25.000,00	Prospect 15
CC HUY	2.000,00	D'une rive à l'autre
CC PAYS DES COLLINES	4.000,00	Analyse partagée 2015
CC COMINES-WARNETON	3.000,00	Plug-Street 2015
CC GEMBLOUX	2.000,00	Nature tangible 2015
CC LEUZE-EN-HAINAUT	2.000,00	Clash aux clichés
ACC	3.850,00	Création d'une vidéo
CC bruxellois partenaires	25.000,00	Zinneke Parade (sur deux ans)
TOTAL EXTRA 2015	451.450,00	

ANNEXE 4 : SUBVENTIONS A L'EQUIPEMENT OCTROYEES EN 2015

CENTRES	subvention équipement	objet
Centre culturel de Habay	3.500,00 €	Mobilier de bureau
Total subventions Equipement 2015		3.500,00 €